
**TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
SOUMIS AU REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS**

ENTRE

INEOS MANUFACTURING France SAS

ET

INEOS POLYMERS SARRALBE SAS

En date du 22 avril 2011

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1	PRESENTATION D'IMF ET D'IPS	5
1.1.	IMF	5
1.2.	IPS.....	5
ARTICLE 2	LIENS ENTRE IMF ET IPS.....	6
2.1.	Liens en capital.....	6
2.2.	Dirigeants ou administrateurs communs	6
ARTICLE 3	MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT	6
ARTICLE 4	REGIME JURIDIQUE	6
ARTICLE 5	COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'APPORT	6
ARTICLE 6	DATE D'EFFET DE L'APPORT	7
ARTICLE 7	METHODES D'EVALUATION RETENUES	7
ARTICLE 8	DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES ET DES ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE	7
8.1.	Éléments d'actifs apportés	8
8.2.	Éléments de passifs pris en charge.....	8
8.3.	Actif net apporté.....	9
8.4.	Engagements hors bilan apportés	9
ARTICLE 9	REMUNERATION DE L'APPORT	9
9.1.	Création des actions nouvelles.....	9
9.2.	Prime d'Apport	10
ARTICLE 10	DECLARATIONS ET GARANTIES	10
10.1.	Déclarations et garanties d'IMF	10
10.2.	Déclarations et garanties d'IPS	10
ARTICLE 11	CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT	10
11.1.	Transmission du passif - Propriété et jouissance des Actifs Apportés	10
11.2.	Charges et conditions générales de l'Apport	11
ARTICLE 12	CONDITIONS SUSPENSIVES	14
ARTICLE 13	REGIME FISCAL.....	14
13.1.	Impôts directs.....	14
13.2.	Taxe sur la valeur ajoutée	15
13.3.	Droits d'enregistrement	15
13.4.	Taxe d'apprentissage et participation à la formation professionnelle continue.....	15
13.5.	Participation des employeurs à l'effort de construction.....	15
13.6.	Autres impôts et taxes.....	15
ARTICLE 14	DISPOSITIONS DIVERSES	16
14.1.	Annexes.....	16
14.2.	Dépôt auprès du Notaire.....	16
14.3.	Formalités	16
14.4.	Frais	16
14.5.	Election de domicile.....	16
14.6.	Pouvoirs	17

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

INEOS MANUFACTURING France SAS, société par actions simplifiée au capital social de 400.000.005 euros, dont le siège social est situé Avenue de la Bienfaisance – BP 6 – 13117 Lavéra, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 392 860 243, représentée par Monsieur Franck Demay, en sa qualité de Président, spécialement habilité à cet effet par décisions de l'associé unique en date du 14 avril 2011 qui sont jointes en **Annexe 1** du présent traité,

(ci-après dénommée « **IMF** »)

D'UNE PART,

ET :

INEOS POLYMERS SARRALBE SAS, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé Avenue de la Bienfaisance – Martigues – 13117 Lavéra, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 190 396, représentée par Monsieur Franck Demay, spécialement habilité aux fins des présentes en vertu d'un pouvoir de Monsieur Frédéric Python, en sa qualité de Président, spécialement habilité à cet effet par décisions de l'associé unique en date du 14 avril 2011 qui sont jointes en **Annexe 2** du présent traité,

(ci-après dénommée « **IPS** »)

D'AUTRE PART,

(ci-après individuellement désignée une « **Partie** » et collectivement désignées les « **Parties** »).

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

- A. IMF exerce, *inter alia*, (i) une activité de raffinage de pétrole sur le site de Lavéra, France (l'« **Activité de Raffinage** ») et (ii) des activités pétrochimiques sur le site de Sarralbe, France consistant dans la fabrication et la commercialisation de produits chimiques provenant de matières premières pétrolières (l'« **Activité Chimique** »).

Aux termes d'accords signés le 8 avril 2011, le groupe INEOS (dont font notamment partie IMF et une autre société, la société Ineos Refining France SAS « **IRF** ») et le groupe Petrochina (premier producteur chinois de gaz et de pétrole et l'un des tout premiers groupes énergétiques mondiaux) ont convenu de s'associer au sein de sociétés communes ; deux de ces sociétés auront vocation à détenir respectivement 100% du capital des sociétés IRF et IMF (les « **Accords** »).

- B. IMF conduisant également des activités pétrochimiques, les Accords ont prévu que l'association précitée avec PetroChina devait être précédée d'une phase de restructuration interne du groupe INEOS ayant pour but de détourner les branches d'activités pétrochimiques d'IMF, ainsi que les participations ne se rapportant pas à l'activité destinée à être mise en commun avec PetroChina.

Dans le cadre des Accords, IMF souhaite transférer à IPS (qui souhaite la recevoir), par voie d'apport partiel d'actif, la totalité de l'Activité Chimique.

L'Activité Chimique constitue une branche complète et autonome d'activité (la « **Branche Apportée** »).

- C. Par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence en date du 11 mars 2011, Monsieur Antoine Olanda, Expertise Finance – Parc du Golf n° 38 – 350, avenue de la Lauzière – 13856 Aix-en-Provence cedex 3, a été désigné en qualité de commissaire à la scission, en application des articles L. 236-10, L. 236-16, L. 236-22, R. 225-7 et R. 236-6 du Code de commerce.
- D. Le Comité Central d'Entreprise d'IMF a été informé et consulté sur le projet d'apport de la Branche Apportée et a rendu un avis le 30 mars 2011, l'avis du Comité d'Etablissement du site de Sarralbe ayant été obtenu le 24 mars 2011.
- E. Le présent traité d'apport partiel d'actif (avec son préambule et ses annexes) (le « **Traité** ») a pour objet de fixer les termes et conditions de l'apport partiel d'actif de la Branche Apportée par IMF à IPS (l'« **Apport** »).
- F. L'associé unique d'IMF et l'associé unique d'IPS ont approuvé l'Apport ainsi que les termes et conditions du présent Traité le 14 avril 2011.

CELA EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 PRESENTATION D'IMF ET D'IPS

1.1. IMF

La société IMF a été constituée sous forme de société par actions simplifiée pour une durée de 99 années à compter du 31 mars 1994. Sa durée expirera le 25 octobre 2092, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 392 860 243.

Elle a pour objet la fabrication, le raffinage, le façonnage, l'achat, l'importation, l'export, le stockage, le transport et la vente des hydrocarbures de toute nature ainsi que leurs sous-produits, dérivés ou succédanés, et la fourniture de tous services s'y rattachant.

Son capital s'élève actuellement à la somme de 400.000.005 euros. Il est divisé en 26.666.667 actions de 15 euros de valeur nominale, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

Le commissaire aux comptes titulaire est :

PRICEWATERHOUSE - COOPERS AUDIT
63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine.

IMF n'a pas émis de parts de fondateur, ni aucune valeur mobilière donnant accès à son capital ou à ses droits de vote et n'a procédé à aucune opération susceptible de donner lieu à terme à la création de titres de capital nouveaux, autres que les actions composant son capital.

1.2. IPS

IPS a été constituée sous forme de société par actions pour une durée de 99 années en 1994. Sa durée expirera le 10 juillet 2105, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 15 mars 2011. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 190 396.

La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'achat, la fabrication, la transformation, le façonnage, l'importation, l'exportation, le stockage, le transport, la commercialisation et la vente de tous produits chimiques en particulier de ceux provenant des matières premières pétrolières.

Son capital s'élève actuellement à la somme de 40.000 euros. Il est divisé en 2.500 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

IPS n'a pas émis de parts de fondateur, ni aucune valeur mobilière donnant accès à son capital ou à ses droits de vote et n'a procédé à aucune opération susceptible de donner lieu à terme à la création de titres de capital nouveaux, autres que les actions composant son capital.

ARTICLE 2 LIENS ENTRE IMF ET IPS

2.1. Liens en capital

IMF détient l'intégralité des actions composant le capital social d'IPS.

2.2. Dirigeants ou administrateurs communs

Monsieur Frédéric Python est à la fois Président d'IPS et Directeur Fondé de Pouvoir d'IMF.

ARTICLE 3 MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Ainsi que cela est rappelé dans les points A et B du préambule du présent Traité, l'Apport s'inscrit dans le cadre d'une restructuration interne d'IMF visant notamment à détourner l'Activité Chimique de l'Activité de Raffinage, laquelle doit intervenir dans le cadre des Accord préalablement à la constitution de sociétés communes avec PetroChina.

C'est à ce titre qu'IMF souhaite apporter à IPS et qu'IPS souhaite recevoir d'IMF la Branche Apportée dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions.

ARTICLE 4 REGIME JURIDIQUE

De convention expresse et conformément à la faculté prévue à l'article L.236-22 du Code de commerce, les Parties ont décidé de soumettre l'Apport aux dispositions des articles L.236-16 à L.236-21 dudit Code. En conséquence, IPS sera, du fait de l'Apport, substituée dans tous les droits et obligations d'IMF relatifs à la Branche Apportée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-21 du Code de commerce, et de convention expresse entre les Parties, IPS ne sera pas tenue solidairement avec IMF des éléments de passif non compris dans la Branche Apportée, lesquels resteront exclusivement à la charge d'IMF. Réciproquement, IMF ne sera pas tenue solidairement avec IPS des éléments de passif compris dans la Branche Apportée, lesquels seront exclusivement à la charge d'IPS.

Compte tenu de cette absence de solidarité et conformément aux dispositions de l'article L 236-14 du Code de commerce, les créanciers non obligataires d'IMF et d'IPS dont la créance est antérieure à la publication du présent Traité pourront former opposition à l'Apport dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de la dernière annonce devant être publiée conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce, dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 5 COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'APPORT

Les conditions de l'Apport ont été établies pour IMF, sur la base d'un bilan pro-forma d'IMF relatif à la Branche Apportée au 31 décembre 2010 qui a servi à déterminer la consistance des éléments d'actif et de passif de la Branche Apportée au titre de l'Apport ; ce bilan (le « **Bilan** ») est joint en **Annexe 5**. Le Bilan a été établi sur la base des comptes sociaux d'IMF de l'exercice clos le 31 décembre 2010, arrêtés par son Président. Ils sont également joints en **Annexe 5**.

ARTICLE 6 DATE D'EFFET DE L'APPORT

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 2°) du Code de commerce, il est précisé que l'Apport aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 (la « **Date d'Effet** »).

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L 236-1 du Code de commerce, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre de l'Apport et réalisées par IMF à compter de la Date d'Effet et jusqu'à la date de réalisation de la dernière des conditions suspensives (ensemble, les « **Conditions Suspensives** ») visées à l'article 12 ci-après (la « **Date de Réalisation** »), seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte de IPS qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens et droits transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, IMF transmettra à IPS, sous réserve de la réalisation des Conditions Suspensives, tous les éléments d'actif et de passif compris dans la Branche Apportée à la Date de Réalisation, dans l'état où lesdits éléments se trouveront à la Date de Réalisation.

ARTICLE 7 METHODES D'EVALUATION RETENUES

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, l'Apport sera réalisé sur la base de la valeur nette comptable des actifs et passifs transférés telle que figurant dans le Bilan.

Pour les besoins de la détermination de la rémunération de l'Apport, la parité entre le nombre d'actions nouvelles IPS émises au bénéfice d'IMF en contrepartie de l'Apport et le nombre d'actions IPS existantes a été déterminée d'un commun accord entre les Parties en s'appuyant sur les méthodes d'évaluation figurant à l'**Annexe 7**.

ARTICLE 8 DESIGNATION ET EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES ET DES ELEMENTS DE PASSIF PRIS EN CHARGE

Sous réserve de l'accomplissement des Conditions Suspensives, IMF apporte par les présentes à IPS qui l'accepte l'ensemble des actifs, droits et passifs de toute nature composant la Branche Apportée à la Date de Réalisation.

Sur la base du Bilan, les actifs et les passifs dont la transmission à IPS est prévue consistent dans les éléments ci-après désignés. Il est entendu que cette désignation n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, l'ensemble des éléments actifs et les passifs liés à l'exploitation de la Branche Apportée à la Date de Réalisation, devant être transmis à IPS qu'ils soient ou non énumérés au présent Traité, et ce dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

8.1. Éléments d'actifs apportés

En euros, sur la base du Bilan.

Désignation des éléments d'actifs apportés	Valeur nette comptable
ACTIF IMMOBILISE	
Immobilisations incorporelles	
• Concessions, brevets et droits similaires	586 346,29
• Fonds commercial	560 223,74
Immobilisations corporelles	
• Terrains	2 059 043,82
• Constructions	8 089 466,11
• Installations techniques, matériels et outillage industriels	23 904 788,19
• Autres immobilisations corporelles	133 746,93
• Immobilisations en cours	1 479 620,51
Immobilisations financières	
• Autres immobilisations financières	1 459,80
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	36 814 695,39
ACTIF CIRCULANT	
Matières premières et approvisionnements	4 219 956,98
Avances et acomptes versés sur commandes	97 931,82
Créances	
• Créances et comptes rattachés	6 120 950,27
• Autres créances	987 993,66
• Comptes courants groupe et associés	12 346 981,38
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 773 814,11
Comptes de régularisation - Charges constatées d'avance	314 218,07
TOTAL DE L'ACTIF APORTE	60 902 727,57

L'Apport comprend les éléments d'actif énumérés ci-dessus ainsi que plus généralement, tout élément d'actif lié à l'exploitation de la Branche Apportée à la Date de Réalisation même non listé ci-dessus (les « **Actifs Apportés** »).

Figure en **Annexe 8.1** une description de l'ensemble immobilier transféré au titre de l'Apport.

8.2. Éléments de passifs pris en charge

En euros, sur la base du Bilan.

Désignation des éléments de passifs pris en charge	Valeur nette comptable
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour charges	7 798 629,22
TOTAL PROVISIONS	7 798 629,22

Désignation des éléments de passifs pris en charge	Valeur nette comptable
DETTES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 933 027,52
Dettes fiscales et sociales	5 520 764,33
Autres dettes	500 103,49
TOTAL DETTES	13 953 895,34

TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	21 752 524,56
---------------------------------------	----------------------

L'Apport comprend les éléments de passif transmis énumérés ci-dessus ainsi que plus généralement tout élément de passif lié à l'exploitation de la Branche Apportée à la Date de Réalisation même non listé ci-dessus (les « **Passifs Pris en Charge** »).

Il est précisé que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

8.3. Actif net apporté

Sur la base du Bilan, l'actif net apporté ressort à **39.150.203,01 euros**.

8.4. Engagements hors bilan apportés

La liste indicative des engagements hors bilan apportés au titre de l'Apport figure en **Annexe 8.4** (les « **Engagements Hors Bilan Apportés** »).

ARTICLE 9 REMUNERATION DE L'APPORT

Les modalités de rémunération de l'Apport sont décrites en **Annexe 9**.

9.1. Création des actions nouvelles

1 - Augmentation de capital d'IPS

Sous réserve de l'accomplissement des Conditions Suspensives, IPS procédera à la Date de Réalisation en rémunération de l'Apport qui lui est consenti, à une augmentation de capital de 198.848 euros (l'« **Augmentation du Capital Social** ») par émission de 12.428 actions nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 16 euros chacune (les « **Actions Nouvelles IPS** »).

2 - Création de Nouvelles Actions IPS

Les Actions Nouvelles IPS intégralement attribuées à IMF, auront jouissance courante et seront entièrement et immédiatement assimilées aux actions anciennes et donneront droit à toute distribution de dividendes, d'acomptes sur dividendes ou de réserves (ou assimilés) décidée postérieurement à leur émission. Les Actions Nouvelles IPS seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions de l'associé unique d'IPS et seront négociables à compter de la Date de Réalisation, conformément à l'article R. 223-10 du Code de commerce.

9.2. Prime d'Apport

La différence entre l'actif net apporté, soit 39.150.203,01 euros, et le montant de l'augmentation de capital susvisée, soit 198.848 euros, constituera une prime d'apport, d'un montant global de 38.951.355,01 euros, qui sera inscrite au passif du bilan d'IPS à un compte « Prime d'Apport » sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, anciens et nouveaux, d'IPS.

Par ailleurs, de convention expresse, la réalisation définitive de l'Apport vaudra autorisation pour le Président d'IPS de prélever sur ladite prime (i) l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par l'Apport ainsi que ceux consécutifs à l'augmentation de capital d'IPS, et (ii) le montant nécessaire à la dotation de toutes réserves (y compris la réserve légale).

ARTICLE 10 DECLARATIONS ET GARANTIES

10.1. Déclarations et garanties d'IMF

IMF déclare et garantit par les présentes à IPS qu'à la date du présent Traité et à la Date de Réalisation :

- (i) IMF est une société par actions simplifiée régulièrement constituée conformément au droit français ;
- (ii) IMF a la capacité et le pouvoir requis pour conclure le présent Traité et, sous réserve de l'approbation des opérations prévues au présent Traité par l'associé unique d'IMF, pour accomplir les opérations qui sont prévues et plus généralement, pour satisfaire les obligations qui en découlent pour elle.

10.2. Déclarations et garanties d'IPS

IPS déclare et garantit par les présentes à IMF qu'à la date du présent Traité et à la Date de Réalisation :

- (i) IPS est une société par actions simplifiée régulièrement constituée conformément au droit français ;
- (ii) IPS a la capacité et le pouvoir requis pour conclure le présent Traité et, sous réserve de l'approbation des opérations prévues au présent Traité par l'associé unique d'IPS, pour accomplir les opérations qui y sont prévues et plus généralement, pour satisfaire les obligations qui en découlent pour elle.

ARTICLE 11 CHARGES ET CONDITIONS DE L'APPORT

Les Parties conviennent que les charges et conditions de l'Apport seront les suivantes.

11.1. Transmission du passif - Propriété et jouissance des Actifs Apportés

IPS prendra en charge et acquittera, en lieu et place d'IMF, les Passifs Pris en Charge ainsi que les Engagements Hors Bilan Apportés à compter de la Date de Réalisation.

IPS sera propriétaire et prendra possession des Actifs Apportés à compter de la Date de Réalisation.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux éléments compris dans la Branche Apportée incomberont à IPS, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, à la Date de Réalisation, les actifs et passifs qui existeront alors. Il est notamment convenu :

- (i) qu'IPS assumera seule l'intégralité des dettes et charges d'IMF se rapportant à la Branche Apportée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à la Date d'Effet et qui auraient été omises dans la comptabilité d'IMF, de sorte qu'IMF s'en trouvera déchargée ;
- (ii) que s'il venait à se révéler après la Date de Réalisation une différence positive ou négative entre le passif pris en charge par IPS et les sommes effectivement réclamées par les tiers, IPS serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

11.2. Charges et conditions générales de l'Apport

L'Apport est fait sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment, sous celles suivantes :

A) En ce qui concerne IPS

IPS convient de ce qui suit :

- 1) Elle prendra les Actifs Apportés et les Passifs Pris en Charge dans l'état et la consistance où ils se trouveront lors de la prise de possession, sans pouvoir élever aucune réclamation, ni prétendre à une indemnité quelle qu'elle soit, pour quelque cause que ce soit contre IMF, notamment pour mauvais état des constructions, matériels, installations, vices de constructions apparents ou cachés, vices du sol ou du sous-sol, erreur dans la désignation, la contenance, toute différence entre la contenance réelle et celle indiquée dans la désignation des biens immobiliers apportés, excédât elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte d'IPS.
- 2) Elle souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues pouvant grever les biens immobiliers apportés, sauf à s'en défendre ou à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre IMF et sans que la présente clause puisse conférer à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.
- 3) Elle sera subrogée dans le bénéfice de tous droits ainsi que dans le bénéfice et la charge de tous contrats, conventions, traités, marchés conclus par IMF, avec toutes administrations et tous tiers dans le cadre de l'exploitation de la Branche Apportée dont une liste indicative figure en **Annexe 11.2 A) 3)**, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations, permissions administratives qui auraient été consenties à IMF pour l'exploitation de la Branche Apportée.
- 4) Elle remplira toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actifs ou droits apportés, spécialement en application de l'article 28 du décret du 4 janvier 1955 et des décrets subséquents, l'apport des biens immobiliers apportés

fait par IMF sera publié aux bureaux des hypothèques compétents et aux frais d'IPS de la manière et dans les délais prévus aux articles 33 et 34 du décret précité.

- 5) Elle sera substituée à IMF dans tous les droits et obligations au titre du droit d'occupation sous quelque forme que ce soit (bail, location, domiciliation...) de biens immobiliers dont IMF est titulaire au titre de la Branche Apportée et acquittera les loyers correspondants, le tout à ses risques et périls.
- 6) Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances comprises dans la Branche Apportée.
- 7) Elle supportera, à compter de la Date d'Effet, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits, objet de l'Apport.
- 8) Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 9) Elle reprendra les salariés attachés à la Branche Apportée conformément à l'article L1224-1 du Code du travail, dont une liste figure en **Annexe 11.2 A) 9)** aux présentes. IPS sera, par le seul fait de la réalisation définitive de l'Apport subrogée à IMF, dans le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail, accords collectifs et engagements et conventions quelconque en matière de retraite.
- 10) Elle sera tenue à l'acquit du passif à elle apporté, dans les limites et les conditions fixées dans le présent Traité, le tout dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créances pouvant exister et relatifs au Passif Pris en Charge au titre de l'Apport, comme IMF est tenue de le faire elle-même.

Elle subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement aux Passifs Pris en Charge.

Elle sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de caution et des avals pris par IMF au titre de la Branche Apportée et bénéficiera de toutes contre garanties y afférentes.

- 11) En ce qui concerne les droits de propriété industrielle et commerciale compris dans l'Apport :

- IPS disposera seule de la propriété et de tous les droits y afférents, à compter de la Date de Réalisation ;

en conséquence, à compter de cette date, elle aura seule le droit de les exploiter librement comme bon lui semblera et à ses risques et profits sur toute l'étendue du territoire où ces éléments incorporels sont ou seront protégés, étant toutefois précisé qu'elle sera substituée et subrogée dans tous les droits et obligations relevant de conventions relatives à ces éléments incorporels conclues avec des tiers ; et

- elle aura également le droit dans ces territoires, d'entreprendre, de reprendre ou de continuer à son nom, à ses frais, risques et profits tant en demande qu'en défense, tous droits, instances, procédures ou actions relatifs à ces éléments incorporels.

12) Elle sera substituée à IMF dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions, dans la mesure où ces litiges sont relatifs à la Branche Apportée. Elle aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à tous contentieux et toutes actions judiciaires ou arbitrales en cours ou nouvelles, au lieu et place d'IMF et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

13) Elle remboursera à IMF les paiements que cette dernière aura effectués le cas échéant à compter de la Date de Réalisation, au titre de la Branche Apportée, si l'origine du passif concerné est postérieure à la Date de Réalisation.

Elle rétrocèdera à IMF les sommes qu'elle aura encaissées le cas échéant à compter de la Date de Réalisation, au titre des créances d'IMF non afférentes à la Branche Apportée, si l'origine de la créance concernée est antérieure à la Date de Réalisation.

14) Par le seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions, les valeurs mobilières et droits détenus par IMF dans des sociétés tierces comprises dans la Branche Apportée seront apportés au profit d'IPS, laquelle deviendra directement actionnaire ou associée de ces sociétés ou détentrice et/ou titulaire de telles valeurs ou droits.

B) En ce qui concerne IMF

1. IMF rétrocèdera à IPS les sommes qu'elle aura encaissées le cas échéant à compter de la Date de Réalisation, au titre de la Branche Apportée, que l'origine de la créance concernée soit antérieure ou postérieure à la Date de Réalisation.

2. IMF remboursera à IPS les paiements que cette dernière aura effectués le cas échéant à compter de la Date de Réalisation, au titre des dettes d'IMF non afférentes à la Branche Apportée, que l'origine du passif concerné soit antérieure ou postérieure à la Date de Réalisation.

3. Le représentant d'IMF oblige celle-ci à fournir à IPS tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans l'Apport et l'entier effet du présent Traité, en particulier s'agissant des contrats et des biens dont la transmission nécessite l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque.

A première réquisition d'IPS, IMF établira tous actes réitératifs ou confirmatifs de l'Apport et fournira toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

4. Le présent Apport étant fait à charge notamment pour IPS et ainsi qu'il est prévu dans le présent Traité d'acquitter le passif d'IMF, IMF déclare expressément renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire. En conséquence, dispense est faite de l'inscription de privilège de vendeur des immeubles au profit d'IMF.

5. Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, IMF sollicitera en temps utile et

de telle façon que l'obtention soit reçue avant la date des décisions d'associés appelées à statuer sur l'Apport, les accords ou décisions d'agrément nécessaires.

6. IMF s'engage à faire ses meilleurs efforts pour obtenir de la Préfecture de Moselle, avant la Date de Réalisation ou dans les meilleurs délais après la Date de Réalisation, l'autorisation de changement d'exploitant en application des dispositions de l'article R 516-1 du Code de l'environnement.
7. A l'exception de ce qui figure en **Annexe 11.2 B) 7**, les biens et droits apportés ne sont grevés d'aucune inscription, hypothèque ou nantissement.

ARTICLE 12 CONDITIONS SUSPENSIVES

L'Apport et l'augmentation de capital d'IPS qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où la dernière des Conditions Suspensives ci-après aura été levée :

- (i) l'obtention auprès de Barclays Bank en qualité d'agent des sûretés de la mainlevée (totale ou partielle et portant alors au moins sur l'Activité Chimique) du nantissement de son fonds de commerce consenti au titre de la Convention de Nantissement de Fonds de Commerce signé le 12 mai 2010 entre IMF et Barclays Bank ;
- (ii) la décision d'approbation par l'associé unique d'IMF de l'Apport, de son évaluation et de sa rémunération ;
- (iii) la décision d'approbation par les associés d'IPS de l'Apport, de son évaluation, de sa rémunération et de l'augmentation du capital corrélative d'IPS.

Il est expressément convenu que l'Apport ne sera réalisé qu'à la date à laquelle ces Conditions Suspensives auront été réalisées. Les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour que l'ensemble de ces Conditions Suspensives soit réalisées dans les meilleurs délais.

Si l'ensemble de ces conditions n'était pas réalisé le 30 juin 2011 au plus tard et sauf accord des Parties pour reporter cette date ou décider de renoncer à l'une des Conditions Suspensives, le présent Traité serait considéré de plein droit comme caduc et tous les droits et obligations du présent Traité seront considérés comme nuls et non avenue, sans indemnité de part ni d'autre.

ARTICLE 13 REGIME FISCAL

Les représentants d'IMF et d'IPS obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive de l'Apport dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

13.1. Impôts directs

Le présent Apport est soumis au régime fiscal de droit commun en matière d'impôt sur les sociétés.

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, le présent Apport prend effet le 1^{er} janvier 2011. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation

de la Branche Apportée, seront compris dans le résultat imposable d'IPS en cours à la Date de Réalisation.

13.2. Taxe sur la valeur ajoutée

Le présent Apport est placé sous le régime défini par l'article 257 bis du Code général des impôts, commenté par l'instruction 3 A-6-06 du 20 mars 2006, qui prévoit la dispense d'imposition à la TVA des livraisons de biens et prestation de services réalisés entre redevables de la TVA et intervenant dans le cadre de la transmission d'une universalité totale ou partielle de biens.

IPS note qu'elle sera réputée continuer la personne d'IMF au titre de la Branche Apportée et qu'elle sera, en conséquence, tenue de procéder sur les biens qui lui sont transférés aux régularisations annuelles et globales de TVA auxquelles aurait dû procéder IMF si elle avait continué à les utiliser pour les besoins de sa propre exploitation ainsi qu'aux taxations des cessions ou des livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'Apport.

Conformément à l'instruction précitée, IMF et IPS ont bien noté qu'elles devront mentionner le montant total hors taxe de l'Apport sur la déclaration de chiffre d'affaires souscrite au titre de la période au cours de laquelle il est réalisé. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non imposables ».

13.3. Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent soumettre le présent Apport au régime des articles 816, 817 et 817 A du Code général des impôts et aux articles 301 A, 301 E et 301 F de l'Annexe II au Code général des impôts, s'agissant de l'apport d'une branche complète et autonome d'activité.

En conséquence, le présent Apport donnera lieu au paiement du seul droit fixe de 500 €.

Il est néanmoins précisé en tant que de besoin que conformément à la faculté dont elles disposent (D.adm. 7 H-24 n°1, 1^{er} septembre 1999), les Parties déclarent imputer le passif pris en charge par IPS et tout autre passif qui pourrait se révéler ultérieurement, par priorité sur le montant des actifs circulants (en ce compris notamment la trésorerie) et le montant des biens meubles corporels.

13.4. Taxe d'apprentissage et participation à la formation professionnelle continue

IPS note, qu'à partir de l'année de réalisation définitive de l'Apport, elle sera tenue de participer au financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue ou bien s'acquitter respectivement de la taxe d'apprentissage et de la taxe de participation à la formation professionnelle continue et ce, au titre des salaires qu'elle versera aux salariés transférés à compter de la Date de Réalisation.

13.5. Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, IPS prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à IMF à raison des salaires versés par elle depuis le 1^{er} janvier 2010.

13.6. Autres impôts et taxes

De façon générale, IPS sera subrogée dans tous les droits et obligations d'IMF, notamment pour toutes les impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge, dans le cadre de

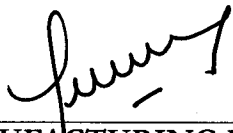
14.6. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

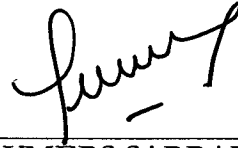
Fait à Lavéra

Le 22 avril 2011,

En huit exemplaires originaux.



INEOS MANUFACTURING France
SAS
représentée par Monsieur Franck Demay



INEOS POLYMERS SARRALBE SAS
représentée par Monsieur Franck Demay



les parties, les
relées par le
ACT P.C. empê-
stitution ou addi-
ment signées à

**LISTE DES ANNEXES
AU TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF**

ANNEXE 1	Décisions de l'associé unique d'IMF en date du 14 avril 2011
ANNEXE 2	Décisions de l'associé unique d'IPS en date du 14 avril 2011
ANNEXE 5	Bilan pro-forma d'IMF au 31 décembre 2010 pour la Branche Apportée et comptes annuels d'IMF au 31 décembre 2010.
ANNEXE 7	Méthodes d'évaluation pour la détermination de la rémunération de l'Apport
ANNEXE 8.1	Description de l'ensemble immobilier transféré au titre de l'Apport.
ANNEXE 8.4	Liste des engagements Hors Bilan Apportés
ANNEXE 9	Modalités de rémunération de l'Apport
ANNEXE 11.2 A) 3)	Liste indicative des contrats afférents à la Branche Apportée
ANNEXE 11.2 A) 9)	Liste indicative des salariés attachés à la Branche Apportée
ANNEXE 11.2 B) 7)	Inscriptions, hypothèques ou nantissements sur les biens et droits apportés

ANNEXE 1

Décisions de l'associé unique d'IMF en date du 14 avril 2011

Ineos Manufacturing France SAS
Société par actions simplifiée au capital de 400 000 005 euros
Avenue de la Bienfaisance – 13117 Laverà
392 860 243 RCS Aix-en-Provence

Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 14 avril 2011

L'an deux mille onze

Le quatorze

A 11 heures,

Ineos Investments International Limited, société de droit anglais, immatriculée au *Companies' Registry* sous le numéro 3938607, représentée par Monsieur Frédéric Python en vertu d'un pouvoir (ci-après l'« **Associé Unique** » ou « **IIIL** »),

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société Ineos Manufacturing France SAS, société par actions simplifiée au capital de 400 000 005 euros, dont le siège social est situé Avenue de la Bienfaisance – 13117 Laverà, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 392 860 243, (ci-après dénommée la « **Société** » ou « **IMF** »),

A pris les décisions ci-dessous exposées relatives à l'ordre du jour suivant :

- approbation du projet d'IMF d'apport partiel d'actif de ses activités pétrochimiques exploitées sur le site de Laverà au profit de la société Ineos Chemicals Laverà SAS (ci-après « **ICL** ») et des termes et conditions du projet de traité d'apport partiel d'actif relatif à cette opération ;
- autorisation donnée au Président de la Société de signer le traité d'apport partiel d'actif et tout autre document dont la signature serait nécessaire dans le cadre de cette opération ;
- approbation du projet d'IMF d'apport partiel d'actif de ses activités pétrochimiques exploitées sur le site de Sarralbe au profit de la société Ineos Polymers Sarralbe SAS (ci-après « **IPS** ») et des termes et conditions du projet de traité d'apport partiel d'actif relatif à cette opération ;
- autorisation donnée au Président de la Société de signer le traité d'apport partiel d'actif et tout autre document dont la signature serait nécessaire dans le cadre de cette opération ;
- approbation du projet d'apport par IMF au profit d'ICL des titres des sociétés Geosud et Khariessa et des termes et conditions du projet de traité d'apport de titres relatif à cette opération;

- autorisation donnée au Président de la Société de signer le traité d'apport de titres et tout autre document dont la signature serait nécessaire dans le cadre de cette opération.

Préalablement, le Président de la Société rappelle à l'Associé Unique les éléments suivants :

Sur l'apport par IMF à ICL de sa branche d'activité pétrochimie exercée sur le site de Lavéra

IMF exerce, *inter alia*, sur le site de Lavéra (i) une activité de raffinage de pétrole (l'« **Activité de Raffinage** ») et (ii) des activités pétrochimiques consistant dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de produits chimiques provenant de matières premières pétrolières (ci-après l'« **Activité Chimique Exercée à Lavéra** »).

Le Président rappelle qu'aux termes d'accords signés le [8 avril] 2011, le groupe Ineos et le groupe Petrochina (premier producteur chinois de gaz et de pétrole et l'un des tout premiers groupes énergétiques mondiaux) ont convenu de s'associer au sein de sociétés communes ; deux de ces sociétés auront vocation à détenir respectivement 100% du capital des sociétés IMF et Ineos Refining France SAS (les « **Accords** »).

Les Accords ont prévu que l'association précitée avec Petrochina devait être précédée d'une phase de restructuration interne du groupe Ineos ayant pour but de détourner les branches d'activités pétrochimiques d'IMF, ainsi que les participations ne se rapportant pas à l'activité destinée à être mise en commun avec Petrochina.

Dans le cadre des Accords, IMF souhaite transférer à ICL, par voie d'apport partiel d'actif, la totalité de l'Activité Chimique Exercée à Lavéra qui comprend sa participation dans le GIE Gexaro. L'Activité Chimique Exercée à Lavéra constitue une branche complète et autonome d'activité (ci-après la « **Branche Apportée Lavéra** »).

Il est prévu que cette opération d'apport prenne la forme d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce (ci-après l'« **Apport Partiel d'Actif Lavéra** »).

Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce d'Aix en Provence en date du 11-mars 2011, Monsieur Antoine Olanda, a été désigné en qualité de commissaire à la scission.

Le Président rappelle ensuite les principaux termes et conditions du projet de traité d'apport partiel d'actif (ci-après, le « **Traité d'Apport Partiel d'Actif Lavéra** ») dont le projet de texte final a été préalablement remis à l'Associé Unique.

Sur l'apport par IMF à IPS de sa branche d'activité pétrochimie exercée sur le site de Sarralbe

IMF exerce, *inter alia*, sur le site de Sarralbe des activités pétrochimiques consistant dans la fabrication et la commercialisation de produits chimiques provenant de matières premières pétrolières (ci-après l'« **Activité Chimique Exercée à Sarralbe** »).

Pour les mêmes raisons que celles indiquées ci-dessus et dans le cadre des Accords, IMF souhaite transférer à IPS, par voie d'apport partiel d'actif, la totalité de l'Activité Chimique

Exercée à Sarralbe qui constitue une branche complète et autonome d'activité (ci-après la « **Branche Apportée Sarralbe** »).

Il est prévu que cette opération d'apport prenne la forme d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce (ci-après l'« **Apport Partiel d'Actif Sarralbe** »).

Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce d'Aix en Provence en date du 11 mars 2011, Monsieur Antoine Olanda, a été désigné en qualité de commissaire à la scission.

Le Président rappelle ensuite les principaux termes et conditions du projet de traité d'apport partiel d'actif (ci-après, le « **Traité d'Apport Partiel d'Actif Sarralbe** ») dont le projet de texte final a été préalablement remis à l'Associé Unique.

Sur l'apport par IMF à ICL de ses participations dans les sociétés Geosud et Khariessa

Pour les mêmes raisons que celles indiquées ci-dessus et dans le cadre des Accords, IMF souhaite également apporter à ICL, sous la forme d'un apport en nature de titres (ci-après l'« **Apport de Titres** ») :

- 120 parts détenues dans la société Khariessa, société civile immobilière au capital de 100 463,90 euros, dont le siège social est situé Avenue Charles de Gaulle – 13500, Martigues et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le numéro 433 159 779 ; et
- 170 156 actions détenues dans la société Geosud, société par actions simplifiée, au capital de 122 140 000 euros, dont le siège social est situé 7, rue E. et A. Peugeot – 92563, Rueil Malmaison, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 513 326 736.

Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce d'Aix en Provence en date du 11 mars 2011, Monsieur Antoine Olanda, a été désigné en qualité de commissaire aux apports.

Le Président rappelle ensuite les principaux termes et conditions du projet de traité organisant l'Apport de Titres (ci-après, le « **Traité d'Apport de Titres** ») dont le projet de texte final a été remis à l'Associé Unique.

Ces éléments rappelés, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

APPROBATION DU TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF LAVERA

L'Associé Unique approuve l'opération d'Apport Partiel d'Actif Lavéra qui lui a été présentée et les termes et conditions du projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif Lavéra qui lui a été soumis.

DEUXIEME DECISION

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF LAVERA

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique autorise, en tant que de besoin, le Président de la Société, ou toute personne que ce dernier déciderait de se substituer, à :

- signer le projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif Lavéra ;
- et, de manière plus générale, prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation définitive de l'Apport Partiel d'Actif Lavéra.

TROISIEME DECISION

APPROBATION DU TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SARRALBE

L'Associé Unique approuve l'opération d'Apport Partiel d'Actif Sarralbe qui lui a été présentée et les termes et conditions du projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif Sarralbe qui lui a été soumis.

QUATRIEME DECISION

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SARRALBE

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique autorise, en tant que de besoin, le Président de la Société, ou toute personne que ce dernier déciderait de se substituer, à :

- signer le projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif Sarralbe ;
- et, de manière plus générale, prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation définitive de l'Apport Partiel d'Actif Sarralbe.

CINQUIEME DECISION

APPROBATION DU TRAITE D'APPORT DE TITRES

L'Associé Unique approuve l'opération d'Apport de Titres qui lui a été présentée et le projet de Traité d'Apport de Titres qui lui a été soumis.

SIXIEME DECISION
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE TRAITE D'APPORT
DE TITRES

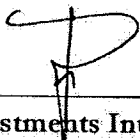
En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique autorise, en tant que de besoin, le Président de la Société, ou toute personne que ce dernier déciderait de se substituer, à :

- signer le projet de Traité d'Apport de Titres ;
- et, de manière plus générale, prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation définitive de l'Apport de Titres.

SEPTIEME DECISION
POUVOIRS

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique.



Ineos Investments International Limited
Représentée par Monsieur Frédéric Python

ANNEXE 2

Décisions de l'associé unique d'IPS en date du 14 avril 2011

Ineos Polymers Sarralbe SAS
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Avenue de la Bienfaisance – 13117 Laverà
399 190 396 RCS Aix-en-Provence

Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 14 avril 2011

L'an deux mille onze

Le Quatorze

A 9 heures,

Ineos Manufacturing France SAS, société par actions simplifiée au capital de 400 000 005 euros, dont le siège social est situé Avenue de la Bienfaisance – 13117 Laverà, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 392 860 243, représentée par son Président, Monsieur Franck Demay, (ci-après dénommée l'« **Associé Unique** » ou « **IMF** »),

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société Ineos Polymers Sarralbe SAS, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est situé Avenue de la Bienfaisance – 13117 Laverà, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 399 190 396 (ci-après dénommée la « **Société** » ou « **IPS** »),

A pris les décisions ci-dessous exposées relatives à l'ordre du jour suivant :

- approbation du projet d'IMF d'apport partiel d'actif de ses activités pétrochimiques exploitées sur le site de Sarralbe au profit d'IPS et des termes et conditions du projet de traité d'apport partiel d'actif relatif à cette opération ;
- autorisation donnée au Président de la Société de signer le traité d'apport partiel d'actif et tout autre document dont la signature serait nécessaire dans le cadre de cette opération ;

Préalablement, le Président de la Société rappelle à l'Associé Unique les éléments suivants :

Sur l'apport par IMF à IPS de sa branche d'activité pétrochimie exercée sur le site de Sarralbe

IMF exerce, *inter alia*, sur le site de Sarralbe (i) une activité de raffinage de pétrole (l'« **Activité de Raffinage** ») et (ii) des activités pétrochimiques consistant dans la fabrication et la commercialisation de produits chimiques provenant de matières premières pétrolières (ci-après l'« **Activité Chimique** »).

Le Président rappelle qu'aux termes d'accords signés le 8 avril 2011, le groupe Ineos et le groupe Petrochina (premier producteur chinois de gaz et de pétrole et l'un des tout premiers groupes énergétiques mondiaux) ont convenu de s'associer au sein de sociétés communes ; deux de ces sociétés auront vocation à détenir respectivement 100% du capital des sociétés IMF et Ineos Refining France SAS (les « **Accords** »).

Les Accords ont prévu que l'association précitée avec Petrochina devait être précédée d'une phase de restructuration interne du groupe Ineos ayant pour but de détourner les branches d'activités pétrochimiques d'IMF, ainsi que les participations ne se rapportant pas à l'activité destinée à être mise en commun avec Petrochina.

Dans le cadre des Accords, IMF souhaite transférer à IPS, par voie d'apport partiel d'actif, la totalité de l'Activité Chimique qui constitue une branche complète et autonome d'activité (ci-après la « **Branche Apportée** »).

Il est prévu que cette opération d'apport prennent la forme d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce (ci-après l'« **Apport Partiel d'Actif** »).

Par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence en date du 11 mars 2011, Monsieur Antoine Olanda, a été désigné en qualité de commissaire à la scission.

Le Président rappelle ensuite les principaux termes et conditions du projet de traité d'apport partiel d'actifs (ci-après, le « **Traité d'Apport Partiel d'Actif** ») dont le projet de texte final a été préalablement remis à l'Associé Unique.

Ces éléments rappelés, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

APPROBATION DU TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'Associé Unique approuve l'opération d'Apport Partiel d'Actif qui lui a été présentée et les termes et conditions du projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif qui lui a été soumis.

DEUXIEME DECISION

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique autorise, en tant que de besoin, le Président de la Société, ou toute personne que ce dernier déciderait de se substituer, à :

- signer le projet de Traité d'Apport Partiel d'Actif ;
- et, de manière plus générale, prendre toutes mesures nécessaires à la réalisation définitive de l'Apport Partiel d'Actif.

TROISIEME DECISION

POUVOIRS

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique.



Ineos Manufacturing France SAS
Représentée par Franck Demay

ANNEXE 5

Bilan d'IMF au 31 décembre 2010 pour la Branche Apportée et comptes annuels d'IMF au 31 décembre 2010

Désignation des éléments d'actifs apportés	Valeur nette comptable
ACTIF IMMOBILISE	
Immobilisations incorporelles	
• Concessions, brevets et droits similaires	586 346,29
• Fonds commercial	560 223,74
Immobilisations corporelles	
• Terrains	2 059 043,82
• Constructions	8 089 466,11
• Installations techniques, matériels et outillage industriels	23 904 788,19
• Autres immobilisations corporelles	133 746,93
• Immobilisations en cours	1 479 620,51
Immobilisations financières	
• Autres immobilisations financières	1 459,80
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	36 814 695,39
ACTIF CIRCULANT	
Matières premières et approvisionnements	4 219 956,98
Avances et acomptes versés sur commandes	97 931,82
Créances	
• Créances et comptes rattachés	6 120 950,27
• Autres créances	987 993,66
• Comptes courants groupe et associés	12 346 981,38
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 773 814,11
Comptes de régularisation - Charges constatées d'avance	314 218,07
TOTAL DE L'ACTIF APORTE	60 902 727,57

Désignation des éléments de passifs pris en charge	Valeur nette comptable
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour charges	7 798 629,22
TOTAL PROVISIONS	7 798 629,22
DETTES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 933 027,52
Dettes fiscales et sociales	5 520 764,33
Autres dettes	500 103,49
TOTAL DETTES	13 953 895,34
TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	21 752 524,56

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN - ACTIFDésignation de l'entreprise : INEOS MANUFACTURING FRANCE SASDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise AVENUE DE LA BIENFAISANCE 8P 6 13117 LAVERADurée de l'exercice précédent * 12Numéro SIRET * 3 9 2 8 6 0 2 4 3 0 0 0 5 5Néant ☐ *

				Exercice N, clos le : <u>131122010</u>		N - 1 <u>131122009</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	4 431 226	AC	4 431 226		
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	15 635 229	AG	11 086 606	4 548 623	1 513 227
	Fonds commercial (1)	AH	1 170 310	AI	610 087	560 223	574 142
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	21 026 421	AO	3 238 148	17 788 272	18 431 731
	Constructions	AP	43 729 502	AQ	18 050 385	25 679 117	25 311 871
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	575 358 921	AS	320 685 194	254 673 727	264 539 970
	Autres immobilisations corporelles	AT	9 492 474	AU	9 228 702	263 772	462 844
	Immobilisations en cours	AV	96 713 434	AW	9 660 000	87 053 434	75 541 968
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	49 930 087	CV		49 930 087	42 810 042
	Créances rattachées à des participations	BB	38 112	BC		38 112	38 112
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			971
	Autres immobilisations financières *	BH	6 151 199	BI		6 151 199	1 460
TOTAL (II)		BJ	823 676 915	BK	376 990 348	446 686 567	429 226 338
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	13 759 971	BM	5 317 490	8 442 481	9 415 210
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	10 926 950	BW		10 926 950	14 724 886
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	54 727 204	BY		54 727 204	62 272 673
	Autres créances (3)	BZ	226 796 058	CA		226 796 058	210 463 113
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	254 177	CG		254 177	391 711
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 541 688	CI		1 541 688	1 662 772
	TOTAL (III)	CJ	308 006 046	CK	5 317 490	302 688 556	298 930 365
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					1 233
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 131 682 962	IA	382 307 838	749 375 123	728 157 936
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RESERVER PAR LE DÉCLARANT

②

BILAN - PASSIF avant répartitionFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :400.000.005.....)	DA	400 000 005		400 000 005
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	(135 742 474)		(135 742 474)
	Report à nouveau	DH	18 126 218		20 647 764
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 785 016		(2 521 546)
	Subventions d'investissement	DJ	3 402 333		1 014 988
	Provisions réglementées *	DK	26 322 939		25 814 594
	TOTAL (I)	DL	324 894 037		309 213 331
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN	114 919		147 184
TOTAL (II)		DO	114 919		147 184
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 037 649		11 379 409
	Provisions pour charges	DQ	248 217 248		252 342 366
	TOTAL (III)	DR	260 254 897		263 721 774
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			222 858
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	50 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	112 749 841		108 963 456
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 965 564		33 478 283
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	8 780 975		6 016 542
	Autres dettes	EA	8 564 083		6 394 508
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	164 110 462		155 075 646	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	807		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	749 375 123		728 157 936	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	164 110 462		155 075 646	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RESERVER PAR LE DÉCLARANT

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise:		INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS				Néant ☐	
		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	565 747 450	FH	17 323 927	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	565 747 450	FK	17 323 927	FL	499 046 778
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	3 916 312
	Subventions d'exploitation					FO	514 821
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	74 369 606
	Autres produits (1) (11)					FQ	21 297 557
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	59 354 179
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	473 112
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	342 941 434
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	14 907 819
	Salaires et traitements *					FY	66 400 180
	Charges sociales (10)					FZ	36 310 962
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	54 670 385
			- dotations aux provisions			GB	2 160 000
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	499 618	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	78 204 180		
	Autres charges (12)			GE	20 004 477		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 243 330
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 909 668
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	363 939
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	200 277
	Différences positives de change					GN	7 800
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	3 481 683
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	280 363
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	817 937
	Différences négatives de change					GS	14 036
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1 112 337
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 369 346
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	9 612 676
							(5 786 383)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Document à conserver par le déclarant

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 7 715	1 085
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 331 569	190 832
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 7 405 703	10 573 023
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 7 744 987	10 764 939
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 4 099 968	6 730 921
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 461 866	134 300
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 532 511	3 428 449
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 5 094 346	10 293 670
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 2 650 641	471 269
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 1 404 030	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK (1 925 729)	(2 793 567)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 694 396 343	578 463 281
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 681 611 327	580 984 827
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN 12 785 016	(2 521 546)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 133 279	836 774
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 16 092	59 022
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SERVIR PAR LE DÉCLARANT

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

N° 2053 2011

EXTENSION 1

Désignation de l'entreprise : INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS N° SIRET 39286024300055		et date de clôture de l'exercice 31/12/2010
(7) Détails des produits et charges exceptionnels (état annexe)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
cplt prov litige pompiers	24166	
indemnités pompiers	90478	
frais separation peaks	205155	
frais depollution	12336	
frais reshaping	7258	
frais plans sociaux raffinerie	66942	
frais transformation site	279685	
frais transformation ctl	234695	
frais boc sarraalbe	2555303	
frais boc lavera	320046	
litige pourier	16900	
litige la crau	75744	
litige mole h	50163	
litige accident 2001	185000	
penalites	269	
divers	-5.31	
VNC Immo	461866	
amort derogatoires	508345	
rep boc sarraalbe		2500000
rep boc sarraalbe 2009		-2200000
rep boc lavera		1424000
rep frais pourier		16500
rep frais accident 2001		186800
rep frais mole h arcadia		51363
rep frais depollution		12336
rep frais separation peaks		205155
rep frais reshaping		7258
rep frais plans sociaux raff		66942
rep frais transformation site		279685
rep frais transformation ctl		234695
rep frais boc sarraalbe		2555303
rep frais boc lavera		320046

5 IMMOBILISATIONS

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

SERVIR PAR LE DÉCLARANT

Copyright RedTitan (2011) Cegid ServantSoft - ETAFI

Désignation de l'entreprise										INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations													
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	4 431 226		D8			D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	13 383 182		KE			KF	3 422 357							
CORPORELLES	Terrains						KG	21 000 109		KH			KI	26 312							
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	24 065 448		KK			KL	121 365							
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO								
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	16 371 431		KQ			KR	3 171 257							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	536 231 231		KT			KU	40 821 115							
	Installations générales agencements, aménagements divers *				KV			KW			KX										
	Matériel de transport *				KY	229 925		KZ			LA										
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 012 931		LC			LD	249 795									
	Emballages récupérables et divers *				LE			LF			LG										
	Immobilisations corporelles en cours						LH	83 041 968		LI			LJ	47 557 107							
	Avances et acomptes						LK			LL			LM								
	TOTAL III						LN	689 953 044		LO			LP	91 946 951							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8C			8M			8T							
		Autres participations						8U	42 848 154		8V			8W	7 120 045						
Autres titres immobilisés						1P			1R			1S									
Prêts et autres immobilisations financières						1T	2 431		1U			1V	6 149 739								
TOTAL IV						LQ	42 850 585		LR			LS	13 269 784								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	750 618 038		ØH			ØJ	108 639 091						
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4									
						1		2													
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ	4 431 226		DØ								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV	16 805 539		LW	1X							
CORPORELLES	Terrains						IP			LX	21 026 421		LY	LZ							
	Constructions	Sur sol propre					IQ			MA	24 186 814		MB	MC							
		Sur sol d'autrui					IR			MD			ME	MF							
	Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS			MG	19 542 688		MH	MI							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	1 693 425		MJ	575 358 921		MK	ML							
	Autres immobilisations	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU			MM			MN	MO							
		Matériel de transport					IV			MP	229 925		MQ	MR							
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	177		MS	9 262 548		MT	MU							
		Emballages récupérables et divers *					IX			MV			MW	MX							
	Immobilisations corporelles en cours						MY	33 885 641		MZ	96 713 434		NA	NB							
	Avances et acomptes						NC			ND			NE	NF							
	TOTAL III						IY	33 885 641		NG	1 693 602		NH	NI							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7	ØW						
		Autres participations						IØ			ØX	49 968 199		ØY	ØZ						
Autres titres immobilisés						I1			2B			2C	2D								
Prêts et autres immobilisations financières						I2	971		2E	6 151 199		2F	2G								
TOTAL IV						I3	971		NJ	56 119 398		NK	2H								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4	33 885 641		ØK	1 694 573		ØL	ØM						
												823 676 915									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	4 431 226	EL		EM		EN	4 431 226	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	11 295 813	PF	400 880	PG		PH	11 696 693	
Terrains			PI	2 568 378	PJ	669 771	PK		PL	3 238 148	
Constructions	Sur sol propre		PM	8 513 026	PN	1 611 733	PO		PQ	10 124 759	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	6 611 983	PW	1 313 644	PX		PY	7 925 626	
Installations techniques, matériel et outillage Industriels			PZ	271 691 262	QA	50 225 491	QB	1 231 559	QC	320 685 194	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	118 841	QI	9 569	QJ		QK	128 410	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 661 172	QM	439 297	QN	177	QO	9 100 292	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	298 164 660	QV	54 269 505	QW	1 231 736	QX	351 202 429	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	313 891 699	ØP	54 670 385	ØQ	1 231 736	ØR	367 330 348	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N2		N3		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		P6		P7		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q4		Q5		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R2		R3		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R9		S1		S3		S4	
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5		S7		S8		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T5		T6		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1		U3		U4		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		V1		V2		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V8		V9		W1		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W6		W7		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X4		X5		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NR		NS		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	508 345	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		508 345	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise INEOS MANUFACTURING FRANCE SASNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	1A	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	1E	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	1J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (I) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	80 863 797	UF	74 369 606
		UG	280 363	UH	200 277
		UJ	532 511	UK	7 405 703
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					IO

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXTENSION 3

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8 **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

Désignation de l'entreprise : **INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		38 112	UM	UN 38 112	
	Prêts (1) (2)	UP			UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT		6 151 199	UV	UW 6 151 199	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		54 727 204	54 727 204		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY		73 692	73 692		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		3 118	3 118		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		12 624 844	12 624 844	
		Autres Impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP		4 401	4 401	
	Groupe et associés (2)	VC		214 059 222	214 059 222		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		30 780	30 780		
	Charges constatées d'avance	VS		1 541 688	1 541 688		
	TOTAUX			VT	289 254 260	VU 283 064 949	VV 6 189 311
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	971		
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	7Z						
Autres emprunts obligataires (1)	VG						
	VH						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine						
	à plus d'1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			50 000	50 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	8B			112 749 841	112 749 841		
Personnel et comptes rattachés	8C			16 097 027	16 097 027		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D			14 396 297	14 396 297		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		2 399 706	2 399 706		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres Impôts, taxes et assimilés	VQ		1 072 535	1 072 535		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			8 780 975	8 780 975		
Groupe et associés (2)	VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			8 564 083	8 564 083		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX			VY	164 110 462	VZ 164 110 462		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copyright RedTitan (2011) Cegid ServantSoft - ETAFI

Copyright RedTitan (2011) Cegid ServantSoft - ETAFI

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Copyright RedTitan (2011) Cegid ServantSoft - ETAFI

Désignation de l'entreprise : INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122010				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés						WA	12 785 016		
			de son conjoint				moins part déductible *		WB			
							à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*								WF	59 799		
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)								WG	114 197		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*								WI	52 099 516		
	Amendes et pénalités (nature :)								WJ	269		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	(1 925 729)		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	2 881	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	2 881		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						18			
			- imposées au taux de 0 %						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	2 040	
		Déficit étranger antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX		Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8				
TOTAL I								WR	63 137 989			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	10 591	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WU	18 302 007		
			- imposées au taux de 0 %						WV			
			- imposées au taux de 19 %						WH			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP			
			- imputées sur les déficits antérieurs						WW			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										XB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										I6		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation						2A		WZ		
										XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Société d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT			
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères, art.209C		OT		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	44 825 391				XH	18 312 598		
		déficit (II moins I)							XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL					XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XO			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	44 825 391							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXTENSION 1

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

**10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	17 173 706	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	45 486 305	8Y 17 252 871
perte de change	8Z		9A 1 233
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D	2 681 791	9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K	3 931 420	9L 1 047 903
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	52 099 516	YO 18 302 007
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1					
CREDIT D'IMPOTS						
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt pour Investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX		

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article S3 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS										Néant ☐ *	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								ØC	20 647 764	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								ØD	(2 521 546)	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)										
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)								ØE		
TOTAL I								ØF	18 126 218		
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves								ZB		
									ZD		
	Dividendes								ZE		
	Autres répartitions								ZF		
	Report à nouveau								ZG	18 126 218	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)								ZH	18 126 218	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	18 698 004	19 202 237		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	2 103 980	2 135 467		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	392 067	621 925		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	490 966	1 076 727		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	321 256 417	242 830 776		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	342 941 434	265 867 132		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*						YW	7 641 482	9 171 765		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	7 266 337	7 116 831		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	14 907 819	16 288 597		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	33 275 959	63 429 939		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	75 748 534	65 370 480		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *						ØB	59 562 497			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	10 829 777	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	24 712 079	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG	3	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère	JJ	49317191200022		
- numéro de centre de gestion agréé *		XP									
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2.00 handicapés : 28.00)		YP	1197.00		1216.00						
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK			%						
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.		Si absence de filiales et participations, cocher 0		Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).**(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**Désignation de l'entreprise : **INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS**Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : **INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS**

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

 Désignation de l'entreprise : INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS

 Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16 % ②.
 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus
 du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M €
 (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter Cal ⑦-②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % (I) ou à 15 % ②	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (I) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(I) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53A du code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

LE DÉCLARANT EST TENUE DE CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des Impôts).

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**Désignation de l'entreprise : INEOS MANUFACTURING FRANCE SASNéant ☐*Exercice ouvert le : 01/01/2010 et clos le : 31/12/2010 Durée en nombre de mois 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	583 071 377
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	3 916 312
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	514 821
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	21 297 557
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OM	608 800 068

II - Consommation de bien et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	11 590 375
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	473 112
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	OR	388 601 258
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	20 004 477
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	620 489
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	421 289 711

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	187 510 357
-----------------------------	--------------------------	-----------	--------------------

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

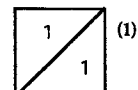
À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2011



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 3 9 2 8 6 0 2 4 3 0 0 0 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS

ADRESSE (voie) AVENUE DE LA BIENFAISANCE BP 6 13117 LAVERA

CODE POSTAL 13117

VILLE LAVERA

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique LTD Dénomination INEOS INVEST INTERN LIMITED

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention 100

Nb de parts ou actions 26666667

Adresse : N° Voie THE HEATH RUNCORN

Code Postal Commune CHESHIRE WA7QF

Pays GB

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

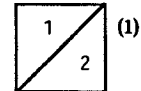
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

LE DÉCLARANT A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 3 9 2 8 6 0 2 4 3 0 0 0 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS

ADRESSE (voie) AVENUE DE LA BIENFAISANCE BP 6 13117 LAVERA

CODE POSTAL 13117

VILLE LAVERA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

6

Forme juridique GIE Dénomination GIE LA CRAU

N° SIREN (si société établie en France) 302079439

% de détention 33.33

Adresse : N° Voie chez INNOVENE MANUFACTURING FR

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique GIE Dénomination GEXARO

N° SIREN (si société établie en France) 305095325

% de détention 50

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA BIENFAISANCE

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique GIE Dénomination 3TC

N° SIREN (si société établie en France) 410263610

% de détention 50

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA BIENFAISANCE

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique SAS Dénomination SPEP

N° SIREN (si société établie en France) 490702800

% de détention 100

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA BIENFAISANCE

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique SA Dénomination ALICIA

N° SIREN (si société établie en France) 399190396

% de détention 96.7

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA BIENFAISANCE

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique SNC Dénomination GEOSOL

N° SIREN (si société établie en France) 672049616

% de détention 19.9

Adresse : N° 7 Voie RUE E. ET A PEUGEOT

Code postal 92500

Commune RUEIL MALMAISON

Pays

Forme juridique SAS Dénomination GEOSUD

N° SIREN (si société établie en France) 513326736

% de détention 13.9

Adresse : N° 7 Voie RUE E. ET A PEUGEOT

Code postal 92563

Commune RUEIL MALMAISON

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(I) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

L'ENTREPRENEUR CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)2 (1)
2Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 3 9 2 8 6 0 2 4 3 0 0 0 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE INEOS MANUFACTURING FRANCE SAS

ADRESSE (voie) AVENUE DE LA BIENFAISANCE BP 6 13117 LAVERA

CODE POSTAL 13117

VILLE LAVERA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

6

Forme juridique GIE Dénomination LA CRAU

N° SIREN (si société établie en France) 302079439

% de détention 33.33

Adresse : N° Voie chez INEOS MANUFACTUR BP N°6

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique GIE Dénomination GEXARO

N° SIREN (si société établie en France) 305095325

% de détention 50

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA BIENFAISANCE

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique GIE Dénomination 3TC

N° SIREN (si société établie en France) 410263610

% de détention 50

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA BIENFAISANCE

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique SAS Dénomination SPEP

N° SIREN (si société établie en France) 490702800

% de détention 100

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA BIENFAISANCE

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique SA Dénomination ALICIA

N° SIREN (si société établie en France) 399190396

% de détention 96.7

Adresse : N° Voie AVENUE DE LA BIENFAISANCE

Code postal 13117

Commune LAVERA

Pays

Forme juridique SNC Dénomination GEOSSEL

N° SIREN (si société établie en France) 672049616

% de détention 19.9

Adresse : N° 7 Voie RUE E. ET A. PEUGEOT

Code postal 92500

Commune RUE IL MALMAISON

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

ANNEXE 7

Méthodes d'évaluation pour la détermination de la rémunération de l'Apport

1. Valorisation de la Branche Apportée

Pour la valorisation de la Branche Apportée, les Parties ont étudié plusieurs méthodes :

- rentabilité financière (VP,MBA) : cette méthode a été écartée car elle est a été considérée comme non applicable, compte tenu du modèle financier spécifique d'IMF qui est régi uniquement par un contrat de façonnage en cost+ avec sa maison-mère ;
- multiples (EBE,RE) : cette méthode a été écartée car elle est a été également considérée comme non applicable pour les mêmes raisons ;
- valeur de comparaison : cette méthode a été écartée compte tenu de l'absence de comparable dans un historique récent ;
- valeur par les cash flows actualisés (D.C.F.) ;
- valeur actualisée des marges de façonnage ;
- valeur patrimoniale.

Après pondération de ces trois dernières méthodes, la Branche Apportée a été valorisée à **39 291 887,81 Euros**.

2. Valorisation d'IPS

Pour la valorisation de la Bénéficiaire, les Parties ont pris en compte le fait qu'un contrat prévoit de refacturer l'ensemble des charges de la société à IMF.

En conséquence, la situation nette comptable a été considérée comme représentative de la valeur de la société et la Bénéficiaire a été valorisée à **7 903 890,00 Euros**.

ANNEXE 8.1

Description de l'ensemble immobilier transféré au titre de l'Apport.

ACTIFS IMMOBILIERS SARRALBE

I. SUR LA COMMUNE DE SARRALBE (Moselle)

A/ Plusieurs biens batis ou non batis à usage d'habitation situés à SARRALBE (Moselle) cadastrés :

Ban de SARRALBE

Section	N°	Lieudit	Surface
12	86	Cité Solvay	90ca
12	87	Cité Solvay	01a 00ca
12	88	Cité Solvay	03a 41ca
12	290b/85	Rue d'Eich	16a 13ca
12	393/85	Ancienne Cité Solvay	11a 43ca
12	395/85	Nouvelle Cité Solvay	34a 01ca
12	396/85	Nouvelle Cité Solvay	08ca
12	409/85	Cité Solvay	75a 20ca
12	412/85	Cité Solvay	02a 30ca
12	448/85	Rue de Tavaux	90a 58ca
75	184/123	Rue de l'Aht	05a 43ca
76/1	5/1	Rue Hedgard Hulin	18a 82ca
76/1	6/1	Rue Hedgard Hulin	94a 41ca
76/1	7/1	Rue Hedgard Hulin	16a 84ca
76/2	8/1	Rue Edouard Hannon	34a 23ca
76/2	14/1	Rue Ernest Solvay	31a 01ca
76/2	16/1	Rue Edouard Hannon	37a 71ca
76/2	17/1	Rue Edgard Hulin	38a 37ca
76/2	19/1	Rue Edgard Hulin	19a 93ca
76/2	20/1	Rue Edouard Hannon	40a 46ca
76/3	22/1	Rue Ernest Solvay	29a 87ca
76/3	23/1	Rue Ernest Solvay	18a 45ca
76/1	26/1	Rue de l'Aht	17a 08ca
76/1	65/1	Rue Ernest Solvay	04ha 04a 66ca
76/2	91/1	Rue Ernest Solvay	35a 47ca
76/2	116/1	Rue Ernest Solvay	46a 23ca
77	127/76	Aht	23ca
77	129/77	Aht	95ca

B/ PLUSIEURS LOTS DE VOLUMES, A USAGE INDUSTRIEL, situés à SARRALBE (Moselle) cadastrés sous :

1°) LE LOT DE VOLUME situé sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
13	75/20	Usine Solvay	11a91ca
13	80/1	Usine Solvay	82a46ca

LOT DE VOLUME N°1

EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut une partie des bâtiments et installations de la zone Est correspondant aux services généraux et l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ un chenal de prise d'eau dans la Sarre.
- ☐ une sous-station avec deux postes transformateurs.
- ☐ un bâtiment abritant des pompes à eaux.
- ☐ un parc de stockage extérieur clôturé.
- ☐ un bâtiment magasin de stockage (une petite partie)
- ☐ des voies ferrées de l'embranchement particulier avec la voie SNCF
- ☐ des tronçons de voies ferrées désaffectées ;
- ☐ une clôture extérieure avec porte double battants grillagée.
- ☐ une clôture séparative de la zone dépotage.
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

2°) LE LOT DE VOLUME situé sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
75	286/35	Usine Solvay	9ha03a42ca
77	143/2	Siebenswiese	9ha57a45ca
78	152/13	Unterderrenbach	67a89ca

LOT DE VOLUME N°1

EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut l'ensemble des bâtiments, aire de fabrication, aire de granulation, aire de stockage et aire de services communs correspondant à l'activité polyéthylène et à l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ aire de fabrication
- ☐ aire de granulation.
- ☐ aire de stockage
- ☐ aire de services communs.

AIRE DE FABRICATION

- ☐ 1 poste terminal de pipeline éthylène,
- ☐ 1 poste terminal de pipeline propylène, hydrogène et azote.
- ☐ 1 local transformateur électrique 380/220V.
- ☐ 2 torchères fixes
- ☐ 1 tout de réfrigération d'eau à 6 cellules avec équipements de traitement d'eau et d'exploitation du réseau d'eau dont transformateurs et sous-station électrique.
- ☐ 1 pylône support de ligne 63kV
- ☐ 2 réservoirs de stockage hexane avec fosse de récupération.
- ☐ 3 réservoirs de stockage butène avec poste de déchargement.
- ☐ 4 réservoirs de stockage propane avec station de transfert et poste de chargement.
- ☐ 1 cabine de commande
- ☐ 2 fosses de récupération de butène et propane.
- ☐ 9 box béton de dépotage de conteneurs avec équipements de manutention.
- ☐ 1 aire de stockage de conteneurs.
- ☐ 1 unité de stockage matières premières.
- ☐ 4 cabines-incendie.
- ☐ 1 fosse à effluents
- ☐ 1 bassin de récupération de polymères
- ☐ 2 fosses avec séparateur
- ☐ 1 bassin d'orage
- ☐ 2 bâtiments abritant des équipements de production d'air et d'azote, partiellement propriété d'Air Liquide.
- ☐ des équipements de stockage azote.
- ☐ 1 bâtiment abritant une sous-station électrique et des transformateurs.
- ☐ 1 bâtiment abritant une salle de contrôle, une salle technique, des bureaux, des vestiaires, des sanitaires, deux laboratoires avec des équipements d'analyses physiques et chimiques, une sous-station électrique et des cellules avec transformateurs
- ☐ des appareils et fabrication de fabrication.
- ☐ des structures métalliques supports d'appareils de fabrication, de tuyauteries, d'accessoires de tuyauteries, de régulations et de commandes accessibles à partir de planchers intermédiaires en caillebotis.
- ☐ des équipements de stockage, de transfert et de changement de poudre de polyéthylène.
- ☐ 1 bâtiment abritant deux magasins d'additifs, une salle de préparation des additifs et un atelier de récupération des condensats de vapeur d'eau.
- ☐ des portiques à tuyauteries et câbles.
- ☐ des réseaux de tuyauteries avec accessoires notamment sectionnement et de commande.
- ☐ des réseaux de câbles notamment électriques, téléphoniques, de régulation et de fibres optiques.

- ☐ des voies de circulation.
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

AIRE DE GRANULATION

Une installation de granulation comprenant :

- ☐ des silos de stockages intermédiaires de poudres et d'additifs
- ☐ des équipements de transfert de poudre
- ☐ un bâtiment avec monte-charge abritant :
 - des équipements et appareils de dosage, de mélange, de malaxage et de granulation accessibles depuis le sol ou de planchers intermédiaires.
 - des équipements d'essorage, de criblage et de transfert de granules une salle de contrôle avec bureau, réfectoire et local de service,
 - un atelier de maintenance,
 - une salle avec appareils et équipements d'analyse, des bureaux, des locaux techniques et de service tels que vestiaires, sanitaires, réfectoires etc.
 - une sous-station électrique et des cellules avec transformateurs.
 - une unité de stockage et d'emballage de granules et de poudre avec silos, trémis peseuses, ensacheuse, bandes transporteuses, palettiseur et housseuse.
 - un hall de stockage, de palettes et de conteneurs carton.
- ☐ un bâtiment abritant une sous-station électrique et des cellules et transformateurs.
- ☐ une sous-station électrique alimentant des équipements des unités polyéthylène et polypropylène
- ☐ des voies de circulation
- ☐ des portiques à tuyauteries et câbles.
- ☐ des réseaux de tuyauteries avec accessoires notamment de sectionnement et de commandes.
- ☐ des réseaux de câbles notamment électriques, téléphoniques, de régularisations et de fibres optiques.
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

AIRE DE STOCKAGE

Une aire de stockage comprenant :

- des structures métalliques supportant des silos d'homogénéisation, de séchage et stockage des escaliers d'accès au dôme des silos.
- des équipements de transfert et de stockage de granules.
- des portiques à tuyauteries et câbles.
- des réseaux de tuyauterie avec accessoires, notamment de commande et de sectionnement.
- des réseaux de câbles notamment électriques, téléphoniques et de régulation
- des voies de circulation et de chargement.
- et tout autres ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

AIRE DE SERVICES COMMUNS

- ☐ 1 bâtiment sécurité comprenant notamment : 1 poste de garde, des bureaux, un vestiaire, des sanitaires, un réfectoire, des locaux techniques, des garages pour véhicules d'intervention et une salle de formation.
- ☐ 1 pont bascule.
- ☐ 1 barrière levante d'accès usine.
- ☐ 1 cabine téléphonique.
- ☐ 1 bâtiment maintenance comprenant notamment : un atelier mécanique avec magasin, bureaux, salle de réunion, sanitaires et locaux techniques.
- ☐ 1 bâtiment de stockage matériel
- ☐ 1 abri à vélos
- ☐ 1 portique à tuyauteries et câbles.
- ☐ des réseaux de tuyauteries avec accessoires notamment de sectionnement et de commande.
- ☐ des réseaux de câbles notamment électriques, téléphoniques, de régulation et de fibres optiques.
- ☐ 1 poste électrique 63/6,3 kV (de SARRALBE) comprenant :
 - 2 travées d'arrivées.
 - 5 travées transformateurs
 - 1 jeu de barres 6,3kV
 - 1 liaison aérienne 63kV
 - 2 bâtiments abritant les systèmes de protection et de télécommande et des tableaux 63kV
 - 1 voie d'accès
- ☐ 1 portique à câbles.
- ☐ 1 route d'accès au poste.
- ☐ 1 enceinte grillagée du poste avec, portes d'accès à double battant.
- ☐ des bureaux avec salle de réunion et sanitaires.
- ☐ 1 atelier de maintenance partiellement désaffecté.
- ☐ des bureaux avec vestiaires et sanitaires
- ☐ 1 bloc regroupant un bureau et une salle de réunion
- ☐ 1 abri à vélos
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

3°) LE LOT DE VOLUME situé sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
77	139/92	Siebenwiese	0a57ca
77	140/2	Siebenswiese	2ha56a44ca

LOT DE VOLUME N°1
EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut l'ensemble des bâtiments et emplacements de stockage de la zone Entreprise correspondant aux activités polyoléfins et à l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ une clôture grillagée.
- ☐ un bloc bureaux, vestiaires et sanitaires.
- ☐ un bloc douches
- ☐ un bloc sanitaire
- ☐ des bureaux, vestiaires et sanitaires
- ☐ un poste transformateur
- ☐ un magasin et un parc de stockage de matériel clôturés
- ☐ une aire de stockage de matériel démonté
- ☐ un abri de sablage et de peinture
- ☐ des emplacements, ateliers, baraques de chantier, conteneurs de stockage et de matériel, bureaux et vestiaires d'entreprises extérieures
- ☐ une voie de circulation
- ☐ des aires de stockage clôturées et non clôturées.
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

L'IMMEUBLE, dans lequel figure lesdits lots, a fait l'objet d'un état descriptif de division en volumes suivant acte reçu par Maître Fabienne MARTIN, alors notaire à SARRALBE (Moselle) le 23 avril 2003.

4°) LE LOT DE VOLUME situé sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
77	115/2	Geisenhuebel	3ha83a06ca
77	121/92	Geisenhuebel	11a05ca
77	122/92	Geisenhuebel	0a17ca

LOT DE VOLUME N°1

EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut une partie du parking et d'aire de stockage avec ses abords, une partie des halls de stockage et produits finis, une partie de station de contrôle qualité nettoyage intérieur de citernes routières et à l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ 1 batterie de 70 silos de stockage supportés par une structure métallique bardage.
- ☐ des équipements de chargement de citernes et d'emballage en sacs et conteneurs.

- ☐ 1 hall d'emballage avec palletiseur, housseuse, équipements électriques, conditionnement d'air et un espace stockage de conteneurs.
- ☐ 1 hall de stockage de produits finis conditionnés.
- ☐ 2 parties de halls de stockage et produits finis conditionnés (halls implantés partiellement sur le ban de la Commune de WILLERWALD)
- ☐ 1 espace bureaux comprenant :
 - 1 hall d'accueil chauffeurs, des sanitaires chauffeurs
 - un dégagement, des bureaux, des sanitaires, des vestiaires et un réfectoire pour l'entreprise de logistique ;
 - un dégagement, des bureaux, des salles de réunion, des sanitaires, un réfectoire et des locaux archives.
- ☐ 1 pont bascule pour camions sortants.
- ☐ 1 aire de stockage extérieur partiellement implantée sur la Commune de WILLERWALD.
- ☐ une station de contrôle qualité nettoyage intérieure de citernes routières (partiellement implantée sur le ban de la Commune de SARRALBE et partiellement sur le Ban de la Commune de WILLERWALD).
- ☐ 1 poste grillagé avec équipements de stockage et de distribution gaz.
- ☐ 1 mur de soutènement.
- ☐ des tronçons de clôture grillagée avec 2 portes à 2 vantaux.
- ☐ des voies d'entrée, de sortie et de circulation avec glissières de sécurité.
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

L'IMMEUBLE, dans lequel figure ledit lot, a fait l'objet d'un état descriptif de division en volumes suivant acte reçu par Maître Fabienne MARTIN, alors notaire à SARRALBE (Moselle) les 2 et 3 juin 2004.

II. SUR LA COMMUNE DE WILLERWALD (Moselle)

A/ UNE PROPRIETE BATIE, A USAGE D'HABITATION située à WILLERWALD (Moselle) cadastrée sous :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
20	19/08	Weiherwiese	18a43ca

B/ PLUSIEURS LOTS DE VOLUMES, A USAGE INDUSTRIEL, situés à WILLERWALD (Moselle) cadastrés sous :

1°) LE LOT DE VOLUME situé sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
18	35/1	Usine Solvay	83a13ca
19	37/4	Usine Solvay	1ha17a70ca
19	39/3	Usine Solvay	9ha65a03ca

LOT DE VOLUME N°1 **EN ELEVATION**

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut une partie des bâtiments et installations de la zone Est correspondant aux services généraux et l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ 1 bâtiment magasin de stockage avec appentis de stockage gaz et rampe de chargement
- ☐ 1 parc de stockage extérieur clôturé
- ☐ 1 portique à tuyauteries
- ☐ 1 bâtiment garage PL et VL avec zone mécanique, fosse de maintenance, bureau et sanitaires.
- ☐ 1 aire extérieure de lavage et décapage
- ☐ 1 rampe de sortie usine avec murs de soutènement
- ☐ 1 bâtiment études et travaux neufs avec sous-sol, rez-de-chaussée, étage et fosse extérieure.
- ☐ 1 abri à vélos
- ☐ 1 parking pour voitures
- ☐ 1 bâtiment comprenant une zone magasin pour moteurs, des bureaux avec vestiaires et sanitaires, un sous-sol et une fosse extérieure.
- ☐ 1 poste de distribution essence et gas-oil
- ☐ 1 bâtiment comprenant des anciens halles de maintenance, des bureaux, u réfectoire, des garages et des locaux et magasins de stockage
- ☐ 1 bâtiment avec équipements de préparation des réactifs pour le traitement de l'eau.
- ☐ 2 halls avec sous-sol abritant 3 turbo-alternateurs, une salle de contrôle, une salle technique, une sous-station, des bureaux, un vestiaire, un réfectoire et des sanitaires.
- ☐ des cellules abritant des transformateurs.
- ☐ 1 bâtiment abritant 2 générateurs de vapeur avec équipements annexes.
- ☐ 1 cheminée.
- ☐ 1 pont bascule sur voie ferrée avec cabine de pesée (désaffectée)
- ☐ 1 aire de stockage charbon avec trémie de chargement et un transporteur alimentant les trémies des chaudières.
- ☐ 1 silo désaffecté
- ☐ 1 transporteur d'évacuation des cendres et des mâchefers.
- ☐ 1 réservoir tampon eau déminéralisée avec pompes de reprise,
- ☐ 1 pont bascule avec cabine de pesée
- ☐ 1 bâtiment avec équipements nécessaires à la production d'eau déminéralisée
- ☐ 1 bâtiment avec équipements de filtration et de stockage d'eau.

- ☐ 1 station d'épuration avec local électrique, bassins et équipements nécessaires au traitement de l'eau, filtre-presse, transporteur d'évacuation et abri de stockage de boues.
- ☐ 1 fosse de rétention avec 1 réservoir de fuel lourd, 1 réservoir de fuel domestique et 1 réservoir d'huiles de récupération.
- ☐ 1 mur de séparation avec poste de pompage fuel accolé.
- ☐ 1 bâtiment avec équipement de compression d'air
- ☐ 1 structure avec bardage abritant un générateur de vapeur avec équipements annexes.
- ☐ 1 bâtiment abritant un ventilateur de soufflage.
- ☐ 1 atelier de maintenance démontable.
- ☐ 1 zone de stockage de déchets de plastique
- ☐ 1 cheminée
- ☐ des portiques à tuyauteries et câbles
- ☐ 1 rampe d'accès et sortie usine,
- ☐ 1 parc, de stockage de conteneurs, des aires de stockages de matériaux,
- ☐ 1 poste de dépotage de wagons avec fosse de rétention et local de contrôle commande
- ☐ 1 zone de dépotage de wagons et camions
- ☐ 1 bâtiment de stockage désaffecté
- ☐ 1 réseau de voies ferrées dont des tronçons désaffectés
- ☐ 1 clôture partiellement en béton ou éléments béton préfabriqués et partiellement grillagée
- ☐ des voies de circulation
- ☐ Et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

2°) LE LOT DE VOLUME situé sur la parcelle suivante :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
18	38/2	Usine Solvay	59a15ca

LOT DE VOLUME N°1

EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut le bassin de décantation n° 1 avec ses talus, digue et plate-forme abords.

Il comprend l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ 1 bassin de décantation avec digue bétonnée.
- ☐ 1 préleveur autonome monté sur châssis métallique
- ☐ 1 escalier métallique d'accès au fossé
- ☐ 1 protection métallique de piézomètre.
- ☐ Et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

3°) LE LOT DE VOLUME situé sur la parcelle suivante :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
18	41/1	Usine Solvay	1ha47a36ca

LOT DE VOLUME N°1
EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut le bassin de décantation n° 2 avec ses talus, digue et plate-forme abords.

Il comprend l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ 1 bassin de décantation,
- ☐ des poteaux béton ou métalliques support de ligne électrique et téléphonique.

4°) LE LOT DE VOLUME situé sur la parcelle suivante :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
20	50/8	Usine Solvay	8a18ca

LOT DE VOLUME N°1
EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut la station de pompage avec ses abords.

Il comprend l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ 1 bâtiment abritant :
 - 2 pompes diesel à eau
 - 3 pompes électriques à eau
 - des tuyauteries, robinetteries, câbles, organes de commande, de sectionnement et de régulation permettant l'exploitation de la station de pompage

- 1 sous-station électrique
- ☐ 1 ouvrage permettant l'installation de moto-pompes mobiles.
- ☐ et tout autre ouvrage, réseau et équipement inclus dans ce volume.

5°) LE LOT DE VOLUME situé sur la parcelle suivante :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
20	51/8	Weiherwiese	1ha47a36ca

LOT DE VOLUME N°1
EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut le parking avec ses abords et les bassins de rétention et l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ 1 parking clôturé avec barrières et portails d'accès par badge
- ☐ 1 bassin de rétention séparé en 2 sous-bassins par un mur.
- ☐ 1 bassin de rétention.
- ☐ les équipements et aménagements nécessaires à la bonne exploitation des bassins,
- ☐ la clôture de l'immeuble de la zone des bassins,
- ☐ 1 construction préfabriquée abritant des analyseurs continus
- ☐ les réseaux de tuyauteries et de câbles
- ☐ 1 pylône de ligne 63kV (propriété de R.T.E.)
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

L'IMMEUBLE, dans lequel figure ledit lot, a fait l'objet d'un état descriptif de division en volumes suivant acte reçu par Maître Fabienne MARTIN, alors notaire à SARRALBE (Moselle) le 23 décembre 2003.

6°) LE LOT DE VOLUME situé sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
20	45/8	Rue de l'Etang	2ha30a85ca
20	49/8	Rue de l'Etang	11a04ca

LOT DE VOLUME N°1
EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N° 1 en élévation inclut une partie de parking et d'aire de stockage avec ses abords, une partie des halls de stockage de produits finis, une partie de station de

contrôle qualité nettoyage intérieur de citernes routières et l'ensemble des espaces aériens du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol. Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

CONSISTANCE DU LOT DE VOLUME n° 1

Indépendamment de la définition d'un volume de propriété, ce lot de volume comprend notamment les éléments suivants :

- ☐ 2 parties de halls de stockage de produits finis conditionnés (halls implantés partiellement sur le ban de la Commune de SARRALBE°
- ☐ 1 station de contrôle qualité nettoyage intérieur de citernes routières (implantée partiellement sur la Ban de la Commune de WILLERWALD et partiellement sur le ban de la Commune de SARRALBE).
- ☐ 1 aire de stationnement de camions avec glissières de sécurité.
- ☐ 1 poste de distribution de gaz
- ☐ 1 pont bascule pour camions entrants
- ☐ 1 tronçon de clôture grillagée
- ☐ 2 aires de stockage extérieur
- ☐ des voies de circulation
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

7°) LE LOT DE VOLUME situé sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
75	279/48	Usine Solvay	83a27ca
75	280/145	Cité Solvay	0a28ca

LOT DE VOLUME N°1 **EN ELEVATION**

Ce lot de volume dénommé N°1 en élévation inclut l'ensemble des bâtiments et installations de stockage correspondant à l'activité polypropylène zone de sphères et à l'ensemble des espaces aériens se trouvant au dessus du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol.

Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

Ce lot de volume est constitué d'un seul « cube ».

Ce lot comprend notamment en son état actuel les éléments suivants :

- ☐ deux sphères de propylène
- ☐ une cuvette de récupération et d'évacuation bétonnée pour chaque sphère
- ☐ un caniveau bétonné partiellement semi-couvert d'évacuation du propylène vers une fosse de rétention
- ☐ une fosse de rétention propylène

- ☐ un portique à tuyauteries avec réseaux de tuyauteries, de câbles électriques et de régulations
- ☐ deux lances monitor d'arrosage des sphères
- ☐ un banc de comptage propylène
- ☐ un poste de transfert de propylène
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

8°) LE LOT DE VOLUME situé sur les parcelles suivantes :

Sections	Numéros	Lieudit	Contenance
75	278/48	Usine Solvay	33a40ca
77	135/2	Usine Solvay	3ha42a15ca

LOT DE VOLUME N°1

EN ELEVATION

Ce lot de volume dénommé N°1 en élévation inclut les bâtiments et installations de fabrication, de granulation et de stockage correspondant à l'activité polypropylène et à l'ensemble des espaces aériens se trouvant au dessus des terrains d'assiette précédemment énoncés.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol.

Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

Ce lot de volume est constitué d'un seul « cube ».

Ce lot de volume comprend notamment en son état actuel les éléments suivants :

a) Zone de fabrication et de stockage poudre

- ☐ une chambre climatisée de stockage catalyseur
- ☐ un poste de chargement polypropylène « atactique »
- ☐ deux postes de soutirage de polypropylène
- ☐ deux abris de stockage de conteneur de polypropylène « atactique »
- ☐ deux cabines « incendie »
- ☐ un abri pour chariot élévateur et local de stockage de matériel
- ☐ une construction préfabriquée abritant des analyseurs continus
- ☐ deux constructions mobiles aménagées en bureaux
- ☐ un local technique
- ☐ un bâtiment avec salle de relayage, salle de contrôle, bureaux, vestiaires, locaux techniques et de service
- ☐ des appareils et équipements de fabrication
- ☐ des structures métalliques supports d'appareils de fabrication, de tuyauteries, d'accessoires de tuyauteries, de régulation et de commandes avec planchers intermédiaires en caillebotis
- ☐ des équipements de stockage et transfert de poudre de polypropylène
- ☐ des portiques à tuyauteries et câbles
- ☐ neuf lances monitor de protection incendie
- ☐ des réseaux de tuyauteries avec accessoires, notamment de sectionnement et de commande

- ☐ des réseaux de câbles notamment électriques, téléphoniques, de régulation et de fibres optiques
- ☐ une fosse de récupération de « poudre ».

b) Zone de granulation

- ☐ un bâtiment de granulation comprenant
- ☐ des équipements de stockage intermédiaires
- ☐ des équipements de dosage et d'alimentation des chaînes de granulation. Ces équipements sont accessibles à partir de planchers intermédiaires.
- ☐ un hall de stockage d'additifs
- ☐ une salle de préparation et de stockage des additifs
- ☐ des appareils et équipements de granulation
- ☐ une salle de contrôle
- ☐ un atelier de maintenance mécanique
- ☐ des bureaux et locaux techniques et de service
- ☐ une construction préfabriquée abritant des analyseurs continus
- ☐ une construction mobile aménagée en bureaux et vestiaires
- ☐ deux constructions mobiles aménagées respectivement en vestiaires et sanitaires
- ☐ des cellules avec transformateurs
- ☐ une sous-station électrique avec salle de relayage
- ☐ des portiques à tuyauteries et câbles.
- ☐ des réseaux de tuyauteries avec accessoires notamment de sectionnement et de commande
- ☐ des réseaux de câbles notamment électriques, téléphoniques, de régulation et de fibres optiques,
- ☐ deux fosses de récupération de « loupes ».

c) Zone de stockage

- ☐ des structures métalliques support de silos d'homogénéisation, de stockage et des escaliers accès aux dômes des silos,
- ☐ des silos d'homogénéisation et de stockage,
- ☐ des appareils et équipements nécessaires au transfert et au stockage de granulés,
- ☐ des portiques à tuyauteries et câbles,
- ☐ des réseaux de tuyauteries avec accessoires, notamment de sectionnement et de commande,
- ☐ des réseaux de câbles notamment électriques, téléphoniques et de régulation,
- ☐ et tous réseaux inclus dans le volume,
- ☐ une fosse de récupération de granules,
- ☐ Et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce volume.

9°) LE LOT DE VOLUME situé sur la parcelle suivante :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
13	81/1	Usine Solvay	41a45ca

LOT DE VOLUME N°1
EN ELEVATION

Ce lot de volume en élévation inclut une partie d'un bâtiment et les installations de dépotage correspondant à la zone de dépotage de l'activité polypropylène et l'ensemble des espaces aériens se trouvant au dessus du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit lot de volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol.

Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel.

Ce lot de volume est constitué d'un seul « cube ».

Il comprend en son état actuel sur le site de SARRALBE :

- ☐ un mur pare-feu béton entre les voies
- ☐ deux butoirs avec deux anciens tronçons de voies de chemin de fer désaffectés,
- ☐ une clôture avec une porte double battant et porte piéton,
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans le volume,

10°) LE LOT DE VOLUME situé sur la parcelle suivante :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
19	40/3	Usine Solvay	93a73ca

LOT DE VOLUME N°1

EN ELEVATION

Ce lot de volume en élévation inclut une partie d'un bâtiment et les installations de dépotage correspondant à la zone de dépotage de l'activité polypropylène et l'ensemble des espaces aériens se trouvant au dessus du terrain d'assiette précédemment énoncé.

Ledit volume exclut le terrain d'assiette correspondant au ras du sol.

Ce lot de volume est sans limitation de hauteur et peut recevoir d'autres constructions conformément aux règles d'urbanisme en vigueur et aux prescriptions externes et internes au site industriel

- ☐ Ce lot de volume est constitué d'un seul « cube ».

Il comprend en son état actuel sur le site de WILLERWALD

- ☐ quatre postes de dépotage avec bras articulé et caniveaux d'évacuation du propylène,
- ☐ un mur pare-feu béton entre les voies,
- ☐ deux postes de compression de propylène gazeux,
- ☐ une fosse de rétention de propylène,
- ☐ quatre lances monitor,
- ☐ un bâtiment de commande,
- ☐ un local de relayage et un local de service intégrés dans un bâtiment existant,
- ☐ une cabine incendie semi enterrée,
- ☐ un portique à tuyauteries et câbles,
- ☐ une clôture avec deux portes double battants,
- ☐ des câbles notamment électriques et téléphoniques,
- ☐ et tout autre ouvrage et réseau inclus dans ce lot de volume.

ANNEXE 8.4
Liste des engagements Hors Bilan Apportés

NEANT

ANNEXE 9

Modalités de rémunération de l'Apport

Sur la base des valorisations retenues par les Parties (cf. Annexe 7), la rémunération de l'Apport a été déterminée comme suit:

(en Euros)

Valeur réelle de la Branche Apportée	39 291 887,81
Valeur comptable de la Branche Apportée	39 150 203,01
Valeur réelle d'IPS	7 903 890,00
Capital social d'IPS	40 000,00
Nombre d'actions composant le capital social	2 500
Valeur nominale d'une action IPS	16,00
Valeur réelle d'une action IPS	3 161,56
Nombre d'actions IPS à créer	12 428
Montant de l'augmentation de capital d'IPS	198 848,00
Montant de la prime d'apport	38 951 355,01
Total	39 150 203,01

ANNEXE 11.2 A) 3)

Liste indicative des contrats afférents à la Branche Apportée

ANNEXE 11.2(3)
LISTE DES CONTRATS TRANSFERES

Local Contract / Agreement / Purchase Order	Ref No	Vendor / Supplier/ Contractor Name	Scope of Service/ Supply	Start Date	End Date	Option to extend? (date)
Service-Contracts		E On	Electricity	01/01/2011	31/12/2011	yearly
Procurement-Contract	4550334994	TERVAL	Coal		31/12/2011	yearly
Procurement-Contract	4550021528	AIR LIQUIDE	azote Air comprimé et hydrog	07/06/1996	01/12/2014	end of contract
Service-Contracts					31/12/2011	Yearly
	4550356688	ORGELEC	Maintenance contract			
Procurement-Contract	4550334985	CDF	Coal		31/12/2011	yearly
Service-Contracts		RTE	Electricity		31/12/2011	Yearly
Service-Contracts	4550169273	DE VIRIS	Engineering contractor	"2004"	28/02/2011	Yearly
Service-Contracts		RTE	taxe CSPE		31/12/2011	Yearly
Service-Contracts	4550344839	Kaefer Wanner	echaf calo		31/12/2011	Yearly
Service-Contracts	4510148094	ISOPRO AUSSEL	Gardiennage + ADS		31/12/2011	Yearly
Service-Contracts	4550344830	IRION	BTP		31/12/2011	Yearly
Service-Contracts					31/12/2011	Yearly
	4550066488	ONET	Facility Management contract			
Service-Contracts				01/01/2011	31/12/2013	31/12/2013
	4550356354	Leclerc	Loading coal			

ANNEXE 11.2(3)
LISTE DES CONTRATS TRANSFERES

Service- Contracts	4550201431 puis Aout 4550288246	ARES CHEOPS	IT Contract		31/12/2011	Yearly
Service- Contracts				01/01/2011	31/12/2013	6 months before the end of the contract
Service- contracts	4550357399	S2G	Snow + espaces vert			
Service- Contracts	4510297392	ALSIA	Usinage	01/01/2009	31/12/2011	Yearly
Service- Contracts	4510314958	SITA	Waste disposal	01/01/2008	31/12/2011	Yearly
Procurement- Contract	4550284558	EMERSON	Maintenance system SNCC	07/09/2010	07/09/2012	Yearly
Service- Contracts					31/12/2011	Yearly
	4550245228	GE Water Process	water traitement			
Procurement- Contract	4550003777	Fenwick	Forklifts renting	01/09/2008	30/04/2013	31/10/2011
Procurement- Contract	4550295387	TRACFER	locotracteur rent	20/11/2008	30/09/2013	end of contract
Service- contracts	4550241732	PERITEC (DE VIRIS)	Inspection	01/01/2009	31/12/2011	Yearly
Procurement- Contract	4550298055	Fraikin	truc rental		31/07/2013	end of contract
Procurement- Contract	4550302765	Manuloc	Forklifts renting		01/06/2015	end of contract
Service- Contract	4550171550	DERR	car rental		30/06/2014	end of contract
Procurement- Contract	4550298310	Provence manut	rental chariot	07/07/1999	31/12/2011	end of contract
Procurement- Contract	4550071619	KUGLER	Prestation		31/12/2011	yearly
Procurement- Contract	4510414905	Chateau d'Eau	water		31/12/2011	yearly
Procurement- Contract	4510148790	TEXTILOR	working clothes		31/12/2011	yearly
Procurement- Contract	4510458085	EQUIP/FLEX	Hydraulic material		31/12/2011	yearly

ANNEXE 11.2(3)
LISTE DES CONTRATS TRANSFERES

Procurement- Contract	4550118284	LCDI	water analyses	31/12/2011	yearly
Procurement- Contract	4550278282	DE LAG LANDEN	rental photocopieur	31/05/2013	end of contract
Procurement- Contract	4510340349	SIEM Supranite	joints	31/12/2011	yearly
Procurement- Contract	4550082766	BRUKER	maintenance spectromètre	31/12/2011	yearly
Procurement- Contract	4550321039	Axians	maintenance cisco	01/01/2011	yearly
Procurement- Contract	4510411489	WEISS	repair car	31/12/2011	yearly
Procurement- Contract	4550312309	Fraikin	4*4 rental	31/07/2012	yearly

ANNEXE 11.2 A) 9)

Liste indicative des salariés attachés à la Branche Apportée

ANNEXE 11.2.9)
LISTE DE SALAIRES ATTACHES A LA BRANCHE APORTEE (SARRALBE)

matricule	sté	acté	contrat	SOCIETE	Service	SECTEUR	Sexe	D Naissance	D Ancienneté	L Emplol	CAT	grade	coef	changements
50012	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	COMPTABILITE	COMPTABILITE	M	20/06/1959	22/10/1978	TECHNICIEN COMPTABILITE	MAITRISE	0	250	
50037	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	COMPTABILITE	COMPTABILITE	F	20/12/1975	01/05/1996	AGENT COMPTABLE	MAITRISE	0	235	
50037	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	COMPTABILITE	COMPTABILITE	F	17/01/1956	22/03/1976	AGENT COMPTABLE	MAITRISE	0	225	
50044	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	COMPTABILITE	COMPTABILITE	F	03/07/1960	02/11/1981	EMPLOIE COMPTABILITE	EMPLOIE	0	175	
50604	40	50	CDD	INEOS Manufacturing France SAS	COMPTABILITE	COMPTABILITE	F	24/05/1991	01/09/2010	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	OUVRIER MENSUEL	0	100	
50373	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	DIRECTION	DIRECTION	M	04/02/1965	01/01/1990	DIRECTEUR	CADRE	S2	770	Diracteur depuis la 01/02/2011
50302	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	DIRECTION	DIRECTION	M	03/01/1958	01/03/1987	CHARGE DE MISSIONS	CADRE	H	550	
50212	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	HYGIENE/SECURITE/ENV	M	01/09/1960	15/12/1980	SUPERV SEC.INTERV.	MAITRISE	0	225	
50279	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	HYGIENE/SECURITE/ENV	M	05/05/1962	06/01/1986	COORDINATEUR SECURITE	MAITRISE SUPERIEUR	0	325	
50403	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	HYGIENE/SECURITE/ENV	M	20/02/1975	08/10/2001	INGENIEUR HSE	CADRE	I	400	
50278	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	HYGIENE/SECURITE/ENV	M	22/06/1959	28/10/1986	CHEF DE SERVICE	CADRE	H	550	
50018	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	INSPECTION TECHNIQUE	M	16/11/1956	01/09/1980	RESPONS. SECTION INSPECTION	MAITRISE SUPERIEUR	0	325	
50045	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	INSPECTION TECHNIQUE	F	28/10/1962	07/10/1979	AGENT INSPECTION ADMINISTRATIF	EMPLOIE	0	175	
50085	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	INSPECTION TECHNIQUE	M	14/04/1958	30/06/1980	INSPECTEUR USINE	EMPLOIE	0	205	
50276	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	INSPECTION TECHNIQUE	M	11/12/1966	03/08/1987	INSPECTEUR USINE	MAITRISE	0	275	
50062	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	INSPECTION TECHNIQUE	M	01/02/1966	12/09/1977	AGENT INSPECTION	EMPLOIE	0	205	
50421	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	SECURITE/ENVIRONNEMENT	M	23/02/1978	18/11/2002	SAPEUR POMPIER-EVALUATEUR	OUVRIER MENSUEL	0	175	
50198	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	SECURITE/ENVIRONNEMENT	M	20/04/1957	15/07/1980	SUPERV. SECURITE/PREVENT.	EMPLOIE	0	205	
50409	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	SECURITE/ENVIRONNEMENT	M	28/02/1975	01/01/2003	SAPEUR POMPIER-EVALUATEUR	OUVRIER MENSUEL	0	175	
50316	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	SECURITE/ENVIRONNEMENT	M	13/03/1964	03/06/1991	SAPEUR POMPIER-EVALUATEUR	OUVRIER MENSUEL	0	175	
50087	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	SECURITE/ENVIRONNEMENT	M	22/08/1961	06/04/1980	SAPEUR POMPIER-EVALUATEUR	OUVRIER MENSUEL	0	175	
50344	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	SECURITE/ENVIRONNEMENT	M	13/12/1969	09/05/1996	SAPEUR POMPIER-EVALUATEUR	OUVRIER MENSUEL	0	175	
50092	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	SECURITE/ENVIRONNEMENT	M	06/11/1960	05/06/1979	SAPEUR POMPIER-EVALUATEUR	OUVRIER MENSUEL	0	175	
50210	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	SECURITE/ENVIRONNEMENT	M	19/10/1959	02/12/1980	SAPEUR POMPIER-EVALUATEUR	EMPLOIE	0	175	
50406	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	HYGIENE/SECURITE/ENV	SECURITE/ENVIRONNEMENT	M	04/11/1959	20/05/1986	COORDINAT ENVIRONNEMENT/SECURITE	CADRE	H	550	
50014	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	ANALYSEURS CONTINUS	M	27/04/1956	20/06/1977	TECHNICIEN ANALYSEURS CONTINUS	MAITRISE	0	225	
50211	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	ANALYSEURS CONTINUS	M	08/02/1960	08/12/1980	CHEF DE SECT ANALYSEURS CONTINUS	MAITRISE	0	300	
50518	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	ANALYSEURS CONTINUS	M	19/12/1983	02/02/2005	AGENT DE MAINTENANCE ANAL. CONT.	OUVRIER MENSUEL	0	190	
50320	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	ANALYSEURS CONTINUS	M	10/09/1973	29/07/1991	AGENT DE MAINTENANCE ANAL. CONT.	OUVRIER MENSUEL	0	235	
50341	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	29/02/1972	01/11/1994	CHEF DE POSTE LABORATOIRE	MAITRISE	0	190	
50362	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	19/09/1973	21/01/1997	CHEF DE POSTE LABORATOIRE	OUVRIER MENSUEL	0	205	
50209	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	27/04/1958	01/12/1980	CHEF DE POSTE LABO EN FORMATION	OUVRIER MENSUEL	0	180	
50155	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	23/05/1955	08/08/1977	EVALUATEUR	EMPLOIE	0	175	
50517	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	03/11/1981	01/01/2005	LABORANTIN	EMPLOIE	0	190	
50196	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	05/10/1960	28/04/1980	LABORANTIN	EMPLOIE	0	175	
50292	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	F	07/06/1958	28/02/1991	LABORANTIN	EMPLOIE	0	205	
50221	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	07/01/1957	31/08/1981	CHEF DE POSTE LABORATOIRE	EMPLOIE	0	225	
50514	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	31/05/1967	07/12/2004	CHEF DE POSTE LABORATOIRE	MAITRISE	0	300	
50303	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	F	09/02/1959	26/03/1990	CHEF DE SECT ANALYSES LABORATOIRE	EMPLOIE	0	175	
50163	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	28/09/1956	05/12/1977	LABORANTIN	OUVRIER MENSUEL	0	175	
50516	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	F	11/04/1986	01/01/2005	LABORANTIN	EMPLOIE	0	160	
50558	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	11/11/1959	04/10/1982	EVALUATEUR	EMPLOIE	0	175	
50213	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	15/06/1956	02/02/1981	REPL POLYVALENT EVALUATEUR/CDP	EMPLOIE	0	205	
50323	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	06/01/1956	13/08/1991	CHEF DE POSTE LABORATOIRE	EMPLOIE	0	550	
50293	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE	LABORATOIRE	M	24/04/1964	01/01/1988	CHEF DE SERVICE	CADRE	H	275	
50218	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	LABORATOIRE/SUPPLY	LABORATOIRE ET SUPPLY	M	08/09/1959	01/07/1981	RESP MAINTEN.MECANIQUE	MAITRISE	0	160	
50174	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ATELIER MECANIQUE	M	05/01/1957	05/02/1979	MECANICIEN DE MAINTENANCE	EMPLOIE	0	160	

LISTE DE SALAIRES ATTACHES A LA BRANCHE APPORTEE (SARRALBE)

50285	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ATELIER MECANIQUE	M	01/08/1965	21/04/1986	MECANICIEN DE MAINTENANCE	OUVRIER MENSUEL	0	205
50548	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ATELIER MECANIQUE	M	25/04/1975	01/10/2005	MECANICIEN DE MAINTENANCE	OUVRIER MENSUEL	0	160
50389	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ATELIER MECANIQUE	M	08/08/1965	06/01/1998	MECANICIEN DE MAINTENANCE	OUVRIER MENSUEL	0	190
50114	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ATELIER MECANIQUE	M	26/08/1966	24/05/1976	MECANICIEN DE MAINTENANCE	EMPLOIE	0	175
50273	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ATELIER MECANIQUE	M	17/07/1960	20/05/1985	PREPARATEUR DE L'EQUIPE MECANIQUE	MAITRISE	0	225
50374	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ATELIER MECANIQUE	M	07/04/1980	13/09/2000	MECANICIEN DE MAINTENANCE	OUVRIER MENSUEL	0	175
50296	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ATELIER MECANIQUE	M	14/08/1965	01/08/1988	MECANICIEN DE MAINTENANCE	OUVRIER MENSUEL	0	205
50275	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	11/01/1960	08/07/1985	OPERATEUR CATALYSEURS	OUVRIER MENSUEL	0	205
50154	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	07/11/1955	04/07/1977	RESPONSABLE D'EQUIPE CATALYSEURS	MAITRISE	0	250
50161	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	08/05/1957	03/10/1977	OPERATEUR CATALYSEURS	EMPLOIE	0	175
50322	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	21/01/1972	23/03/2000	OPERATEUR CATALYSEURS	OUVRIER MENSUEL	0	160
50274	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	14/11/1966	12/02/1990	OPERATEUR CATALYSEURS	EMPLOIE	0	190
50355	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	24/01/1972	01/04/1996	OPERATEUR CATALYSEURS	OUVRIER MENSUEL	0	175
50178	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	07/05/1957	12/03/1979	SUPERVISEUR PIPE	EMPLOIE	0	205
50389	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	24/01/1979	02/05/2000	RESPONSABLE D'EQUIPE CATALYSEURS	MAITRISE	0	250
50169	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	04/01/1961	01/01/1979	OPERATEUR CATALYSEURS	EMPLOIE	0	190
50327	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	12/10/1969	09/03/1992	OPERATEUR CATALYSEURS	OUVRIER MENSUEL	0	205
50501	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	M	08/06/1985	04/10/2004	OPERATEUR CATALYSEURS	OUVRIER MENSUEL	0	160
50061	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CATA	F	27/06/1960	12/07/1982	RESP EQUIP CATA REMPLAC/PLANIF.	EMPLOIE	0	205
50326	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	14/01/1963	05/01/1992	SUPERVISEUR MAINTENANCE/PROCEDE	MAITRISE	0	300
50077	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	23/01/1955	21/06/1976	SUPERVISEUR ECHAFAUDAGES-CALORIF.	MAITRISE	0	235
50013	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	12/05/1958	01/12/1980	TECHN. PROCEDES/PROJETS/PROD.FIN	MAITRISE	0	300
50470	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	25/09/1980	05/01/2004	INGENIEUR PROCEDES/PROJETS	CADRE	I	400
50020	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	24/12/1960	01/10/1984	RESPONSABLE PRODUCTION	CADRE	H	460
50021	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	08/06/1957	15/07/1980	TECHN PROCEDES/PROJETS/PROD.POLY	MAITRISE	0	300
50313	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	29/03/1962	11/03/1991	TECHNICIEN TRAVAUX POLYMFIN	MAITRISE	0	225
50195	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	31/07/1958	28/04/1980	TECHNICIEN TRAVAUX POLYMFIN	MAITRISE	0	225
50015	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	F	17/12/1960	03/09/1979	AGENT QUALITE ET ADMINISTRATIF	EMPLOIE	0	190
50395	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	F	12/08/1972	01/06/2000	RESPONSABLE PROD ET PROJETS CATA	CADRE	I	480
50046	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	23/07/1960	01/10/1981	SUPERVISEUR SOUS TRAITANTS	MAITRISE	0	275
50165	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	19/10/1954	04/12/1978	TECHNICIEN TRAVAUX POLYMFIN	MAITRISE	0	235
50378	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	07/05/1972	06/09/1995	RESPONSABLE MMANUFACTURING PE&F	CADRE	H	460
50079	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	03/08/1956	10/04/1978	SUPERVISEUR SOUS TRAITANTS	MAITRISE	0	275
50194	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	M	04/07/1959	04/02/1980	TECHNICIEN TRAVAUX POLYMFIN	MAITRISE	0	235
50399	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	CHANT. MULTIPLES PEPP	F	29/03/1978	03/09/2001	RESPONSABLE QUALITE	CADRE	I	400
50172	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ETD	M	26/07/1958	30/01/1979	PREPARATEUR MP ET TRAVAUX DIVERS	EMPLOIE	0	205
50204	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ETD	M	16/01/1958	06/10/1980	PREPARATEUR MP ET TRAVAUX DIVERS	OUVRIER MENSUEL	0	160
50513	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	ETD	M	19/04/1969	07/11/2004	PREPARATEUR MP ET TRAVAUX DIVERS	OUVRIER MENSUEL	0	160
50351	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	23/09/1972	05/11/1995	CHIEF DE POSTE FINISHING	MAITRISE	0	235
50360	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	09/03/1976	29/10/1996	CABINIER FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	190
50098	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	27/07/1954	24/10/1975	CHIEF DE POSTE POLYMERISATION	MAITRISE	0	300
50363	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	07/04/1968	08/04/1997	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	175
50180	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	27/10/1956	12/08/1977	CABINIER REMPLACANT GENERAL FIN	EMPLOIE	0	190
50554	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	30/06/1982	20/10/2005	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	160
50519	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	13/01/1979	01/06/2005	CHIEF DE POSTE FINISHING	MAITRISE	0	250
50096	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	09/04/1957	15/07/1980	CONDUCTEUR FINISHING	EMPLOIE	0	175
50072	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	19/09/1955	19/12/1977	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	175
50298	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	05/03/1965	19/09/1988	CHIEF DE POSTE FINISHING	MAITRISE	0	300

LISTE DE SALAIRES ATTACHES A LA BRANCHE APPORTEE (SARRALBE)

50338	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	25/07/1973	01/02/1995	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50555	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	28/09/1980	30/10/2005	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	160
50206	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	22/05/1990	10/11/1980	CONDUCTEUR TPP FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	190
50393	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	09/05/1964	19/06/2000	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50171	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	13/08/1958	29/01/1979	CONDUCTEUR TPP FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	190
50182	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	17/06/1966	21/11/1977	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	175
50325	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	26/12/1966	19/11/1991	CHEF DE POSTE FINISHING	MAITRISE	0	300
50071	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	22/08/1959	02/11/1977	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	175
50131	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	12/05/1956	02/08/1976	CABINIER REMPLACANT GENERAL FIN	EMPLOYE	0	190
50368	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	05/06/1974	02/09/1997	CONDUCTEUR TPP FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	190
50376	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	04/05/1979	01/06/1999	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50333	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	07/10/1970	21/04/1993	CABINIER POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	205
50207	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	12/06/1961	17/11/1980	CABINIER FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	190
50372	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	13/12/1975	15/06/1998	CABINIER POLYVALENT POLYM	OUVRIER MENSUEL	0	205
50510	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	15/02/1980	10/10/2004	CABINIER REMPLACANT GAL POLYM	OUVRIER MENSUEL	0	190
50346	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	08/05/1961	03/07/1995	CABINIER REMPLACANT GAL POLYM	OUVRIER MENSUEL	0	205
50557	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	06/08/1985	21/01/2006	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	175
50291	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	17/04/1966	21/09/1987	CABINIER REMPLACANT GENERAL FIN	OUVRIER MENSUEL	0	190
50359	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	02/02/1972	02/07/1996	CABINIER FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	190
50295	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	05/07/1967	09/03/1990	CABINIER FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	190
50339	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	13/03/1968	01/11/1994	CONDUCTEUR TPP FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	175
50379	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	14/09/1965	04/10/1998	CHEF DE POSTE REMPLACANT	MAITRISE	0	225
50173	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	FINISHING PEPP	M	30/06/1957	31/01/1979	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	175
50396	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	04/09/1976	15/03/2004	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	160
50473	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	22/12/1969	18/04/2000	CONDUCTEUR TPP FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	175
50396	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	11/03/1959	19/03/1979	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	190
50187	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	23/02/1957	12/03/1979	CONDUCTEUR POLYMERISATION	EMPLOYE	0	175
50336	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	07/10/1975	01/05/1998	CABINIER POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	205
50197	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	17/04/1959	07/07/1980	CHEF DE POSTE REMPLACANT	MAITRISE	0	300
50319	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	16/04/1973	01/09/1999	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	160
50189	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	23/05/1959	04/12/1979	CABINIER POLYVALENT POLYM	OUVRIER MENSUEL	0	205
50120	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	13/05/1955	31/05/1976	CABINIER FINISHING	EMPLOYE	0	190
50342	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	26/04/1967	13/11/1994	CABINIER REMPLACANT GAL POLYM	OUVRIER MENSUEL	0	205
50116	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	03/05/1954	24/05/1976	CHEF DE POSTE POLYMERISATION	MAITRISE	0	300
50511	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	22/12/1981	17/01/2005	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50391	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	05/09/1975	05/06/2000	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50166	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	10/11/1958	04/12/1978	CHEF DE POSTE POLYMERISATION	MAITRISE	0	300
50356	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	25/05/1964	01/04/1996	CABINIER POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	205
50205	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	11/09/1958	27/10/1980	CHEF DE POSTE CHARGE FORMATION	MAITRISE	0	275
50545	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	09/08/1984	01/07/2005	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	160
50200	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	24/07/1959	29/09/1980	CABINIER POLYVALENT POLYM	EMPLOYE	0	205
50193	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	04/11/1958	04/02/1980	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	175
50383	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	20/02/1978	01/01/1999	CABINIER REMPLACANT GAL POLYM	OUVRIER MENSUEL	0	205
50375	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	11/12/1980	10/01/2000	CABINIER POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	205
50384	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	01/09/1975	01/04/1996	CABINIER POLYVALENT POLYM	OUVRIER MENSUEL	0	205
50343	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	10/05/1964	18/04/1995	CABINIER POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	205
50488	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	26/01/1976	02/08/2004	CABINIER REMPLACANT GAL POLYM	OUVRIER MENSUEL	0	190
50217	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	04/01/1959	13/04/1981	CABINIER POLYVALENT POLYM	EMPLOYE	0	205

LISTE DE SALAIRES ATTACHES A LA BRANCHE APPOTEE (SARRALBE)

50049	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	23/03/1962	01/10/1984	CHEF DE POSTE FINISHING	MAITRISE	0	300
50390	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	14/07/1978	02/02/2000	CABINIER REMPLACANT GAL POLYM	OUVRIER MENSUEL	0	190
50400	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	01/05/1975	03/06/2001	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50101	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	25/07/1954	03/05/1976	CHEF DE POSTE POLYMERISATION	MAITRISE	0	300
50357	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	30/05/1970	28/03/1996	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50340	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	09/07/1970	01/02/1995	CHEF DE POSTE POLYMERISATION	MAITRISE	0	275
50312	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	27/01/1961	04/03/1991	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50317	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	16/09/1962	01/07/1991	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50469	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	30/05/1978	01/09/2003	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50310	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	17/01/1970	10/01/1991	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50349	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	04/06/1970	04/07/1995	CABINIER REMPLACANT GENERAL FIN	OUVRIER MENSUEL	0	190
50145	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	19/07/1956	28/02/1977	CONDUCTEUR POLYMERISATION	OUVRIER MENSUEL	0	175
50556	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	31/01/1982	17/01/2006	CONDUCTEUR FINISHING	OUVRIER MENSUEL	0	160
50471	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	14/04/1980	15/10/2003	CHEF DE POSTE REMPLACANT	MAITRISE	0	275
50136	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	07/11/1955	03/11/1976	CONDUCTEUR POLYMERISATION	EMPLOYE	0	175
50141	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	PEPP	POLYMERISATION PEPP	M	02/01/1956	31/01/1977	CONDUCTEUR POLYMERISATION	EMPLOYE	0	175
50546	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	RHRS	RHRS	F	02/01/1952	01/10/2005	CHEF DE SERVICE	CADRE	H	550
50064	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	RHRS	RHRS	F	13/12/1955	09/09/1974	RESPONSABLE FORMATION	MAITRISE SUPERIEUR	0	325
50041	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	RHRS	RHRS	M	31/07/1960	06/10/1980	GESTIONNAIRE DE PAIE	MAITRISE	0	225
50011	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	RHRS	RHRS	F	16/05/1958	09/06/1977	RESP FEUILLE DE PAIE	MAITRISE	0	250
50361	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	RHRS	RHRS	F	05/07/1969	06/10/1996	ADJOINTE RHRS	MAITRISE	0	225
50121	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	02/01/1953	09/06/1976	CONDUCTEUR CABINIER	EMPLOYE	0	205
50286	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	11/03/1966	01/07/1986	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	190
50502	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	14/06/1980	04/07/2004	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	190
50345	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	02/10/1963	19/06/1995	SUPERV. TECHN. MAINTENANCE SGX	MAITRISE	0	235
50181	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	27/04/1954	01/03/1976	TECHNICIEN EXPLOITANT	MAITRISE	0	250
50334	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	30/08/1974	17/07/2000	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	190
50008	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	20/11/1956	01/07/1974	CONDUCTEUR CABINIER	EMPLOYE	0	205
50282	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	09/05/1966	30/12/1985	TECHNICIEN EXPLOITANT	OUVRIER MENSUEL	0	205
50550	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	11/01/1966	27/01/1986	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	175
50280	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	20/06/1984	09/10/2005	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	190
50133	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	28/02/1954	16/08/1976	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	190
50272	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	10/05/1956	01/02/1985	RESPONSABLE EXPLOIT. GNRESEALUX	CADRE	I	400
50512	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	29/11/1981	07/11/2004	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	160
50549	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	03/02/1984	09/10/2005	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	190
50551	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	26/02/1985	13/10/2005	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	175
50552	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	GENERATEURS	M	29/09/1983	11/10/2005	CONDUCTEUR CABINIER	OUVRIER MENSUEL	0	175
50284	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	MANUT. ET DEPOTAGE	M	24/08/1958	12/05/1980	OPERATEUR POLYVAL. MANUTENTIONS	EMPLOYE	0	175
50088	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	MANUT. ET DEPOTAGE	M	10/01/1961	06/10/1980	OPERATEUR POLYVAL. MANUTENTIONS	EMPLOYE	0	175
50285	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	MANUT. ET DEPOTAGE	M	10/01/1960	23/06/1980	OPERATEUR POLYVAL. MANUTENTIONS	EMPLOYE	0	175
50090	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	MANUT. ET DEPOTAGE	M	03/02/1957	07/07/1980	OPERATEUR POLYVAL. MANUTENTIONS	OUVRIER MENSUEL	0	175
50035	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	RESEALUX	M	22/08/1957	01/08/1979	SUPERVISEUR TRAV. RESEALUX	MAITRISE	0	275
50074	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES GENEALUX	RESEALUX	M	26/10/1957	01/06/1978	AGENT TECHNIQUE RESEALUX	MAITRISE	0	275
50057	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	BUREAU ACHATS	F	03/11/1959	02/11/1977	ACHETEUR APPROVISIONNEUR	MAITRISE	0	225
50063	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	BUREAU ACHATS	F	19/12/1958	18/05/1978	ACHETEUR APPROVISIONNEUR	MAITRISE	0	235
50509	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	BUREAU ACHATS	M	22/02/1963	03/01/2005	RESP. ACHATS/MAGASIN/GENIE CIVIL	CADRE	I	460
205328	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	SCES TECHNIQUES & GENIE	M	30/09/1958	17/09/1984	RESPONSABLE ST ET UTILITES	CADRE	S1	770
50294	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	GENIE CIVIL	M	29/04/1964	14/03/1988	SUPERVISEUR TECHN. GENIE CIVIL	MAITRISE	0	250

ANNEXE 44-2-0
LISTE DE SALAIRES ATTACHEES A LA BRANCHE APPOTEE (SARRALBE)

50328	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	MAGASIN	M	05/03/1974	04/01/2000	MAGASINIER-LAD	0	160
50068	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	MAGASIN	M	15/08/1957	01/01/1979	GESTIONNAIRE DU MAGASIN GENERAL	0	190
50125	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	MAGASIN	M	01/03/1955	01/07/1976	MAGASINIER	0	175
50055	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	SECRETARIAT TECHN.	F	24/06/1956	01/07/1979	AGENT TECHNIQUE & ADMINISTRATIF	0	225
50059	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	SECRETARIAT TECHN.	F	25/09/1959	08/08/1977	EMPLOIE	0	175
50347	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	SECRETARIAT TECHN.	F	31/08/1973	03/04/1996	AGENT TECHNIQUE & ADMINISTRATIF	0	175
50019	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	SYSTEMES INFOS	M	29/07/1956	16/08/1977	AT SYSTEMES D'INFORMATION	0	250
50025	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	SYSTEMES INFOS	M	28/02/1956	27/07/1977	CHEF DE SECTEUR SYSTEMES D'INFO.	1	400
50321	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	SYSTEMES INFOS	M	08/10/1967	05/08/1991	AT SYSTEMES D'INFORMATION	0	250
50219	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	08/09/1958	08/07/1981	AT EXPLOIT. MAINTENANCE SNCC	0	300
50287	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	16/01/1965	22/09/1986	CHEF DE PROJETS	0	275
50030	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	09/07/1955	02/05/1978	SUPERV. TECHNIQUE CONSTR/MANTEN.	0	275
50289	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	01/08/1955	10/08/1987	AT METHODES	0	250
50036	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	17/08/1956	03/01/1980	CHEF DE PROJETS	0	300
50220	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	22/04/1964	27/05/1991	AT EXPLOIT. MAINTENANCE SNCC	0	250
50352	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	13/08/1980	03/01/2005	AT METHODES	0	250
50149	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	05/06/1960	17/07/1981	TECHN CLIM & SERVICES TECHNIQUES	0	235
50388	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	09/09/1960	04/03/1996	CHEF DE PROJETS	0	275
50394	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	13/03/1957	04/04/1977	SUPERV. TECHNIQUE CONSTR/MANTEN.	0	275
50078	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SCES TECHNIQUES	TRAVAUX NEUFS & FIABILIT	M	13/06/1974	17/01/2000	RESPONS TRAV. NEUFS & FIABILITE	0	460
50053	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	ADV	M	14/01/1967	04/04/1990	CHEF DE PROJETS	0	300
50038	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	ADV	M	08/07/1957	04/09/1978	GESTIONNAIRE DE COMMANDES	0	225
50191	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	ADV	F	16/10/1957	03/10/1976	GESTION. COMMANDES CATALYSEURS	0	225
50027	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	ADV	M	11/04/1958	02/05/1983	GESTIONNAIRE DE COMMANDES	0	225
50029	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	ADV	M	04/06/1960	24/12/1979	OP LOG CATA - PROJETS LOG DIVERS	0	205
50066	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	PERFORMANCES LOGISTIQ	F	16/02/1963	14/09/1981	GESTIONNAIRE DE COMMANDES	0	225
50350	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	PERFORMANCES LOGISTIQ	M	06/06/1957	03/01/1977	RESP. OP. DIVERSES TRANSPORT	0	225
50299	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	PERFORMANCES LOGISTIQ	M	25/06/1959	02/07/1979	RESP. TRAIT. RECLAM. & SUPERV. KPI	0	235
50366	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	PERFORMANCES LOGISTIQ	M	08/09/1973	15/10/1995	OP LOG CATA - COND EBM - LAD	0	160
50364	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	PLANIFICATION	M	07/12/1961	02/01/1989	RESPONSABLE CEL. SUPPORT PERFORM.	0	300
50297	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	PLANIFICATION	M	27/11/1974	06/09/1999	RESPONSABLE CELLULE PLANIFICATIO	0	460
50503	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	PLANIFICATION	M	23/05/1974	17/02/1997	RESPONSABLE SCHEDULING	0	300
	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	PLANIFICATION	M	20/07/1961	16/08/1988	COORDINATEUR OPERATIONS LOGISTIQ	0	235
	40	50	CDI	INEOS Manufacturing France SAS	SUPPLY CHAIN	PLANIFICATION	F	31/05/1981	11/07/2004	RESPONSABLE MRP	0	205

ANNEXE 11.2 B) 7)

Inscriptions, hypothèques ou nantissements sur les biens et droits apportés

Convention de Nantissement de Fonds de Commerce signée le 12 mai 2010 entre IMF et Barclays Bank Plc (en qualité d'Agent des Sûretés) en son nom et pour le compte des Bénéficiaires listés dans ladite Convention :

Objet du nantissement :

Le fonds de commerce d'IMF (avec l'ensemble des éléments incorporels et corporels le composant) exploité en son siège social et établissement principal Avenue de la Bienfaisance – BP 6, 13117 Lavéra et en ses établissements secondaires listés.

Obligations garanties :

Les obligations de paiement, présentes ou futures, de toutes sommes en principal, intérêts [...] dues à l'un des Bénéficiaires par IMF en qualité de Garant au titre du Crédit Revolving d'un montant maximum en principal de 755.000.000 euros dans les conditions prévues notamment dans le Contrat de Crédit Senior conclu le 12 mai 2010 entre certaines sociétés anglaises du groupe Ineos et la Barclays Bank en qualité de Prêteur Émetteur Initial, Agent du Crédit et Agent des Sûretés, sous réserve des limitations de garantie prévues à l'article 17.11 (e) dudit Contrat de Crédit.